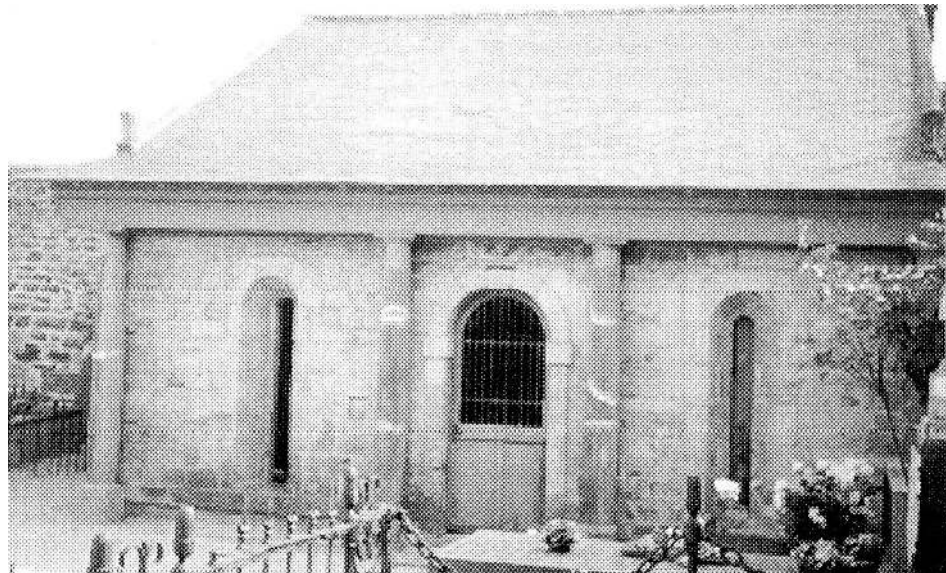


L'art funéraire à la trinité (1844-1914)

La réorganisation du cimetière de La Trinité, désormais le seul de la ville de Guingamp, se fait à partir des années 1840¹.

A la demande de quelques notables, la municipalité accepta le principe de tombes «familiales». Jusqu'alors, en effet, il n'en était rien : les sépultures étaient dites «communes». Les inhumations étaient faites pour une durée de 5 ans.

Au-delà de ce délai, on pouvait «relever les reliques» qui étaient déposées dans l'ossuaire et



utiliser à nouveau la tombe. On construisit d'ailleurs un ossuaire dans l'angle sud-ouest du cimetière, élevé en 1850 «par les soins et aux frais de la Fabrique» (de l'église Notre-Dame).

Il avait été prévu qu'on n'utiliserait pas une bande de 3 m de large située sur toute la périphérie du cimetière le long des murs. C'est là que l'on

attribua les nouvelles concessions qui furent «perpétuelles».

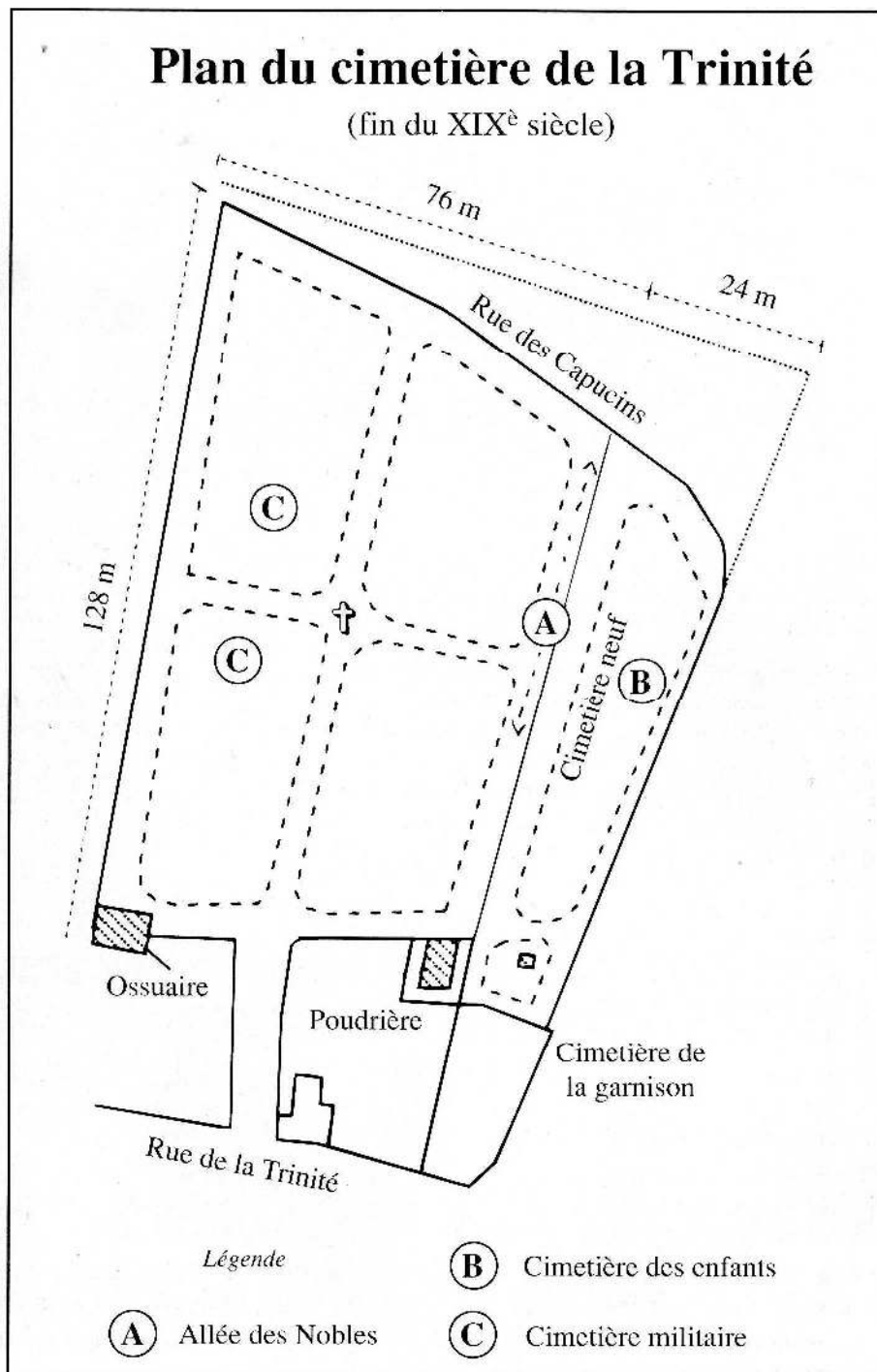
La demande se multipliant, on leur réserva ensuite la périphérie des 4 secteurs délimités par les allées.

Ce que l'on appelle «cimetière neuf» est la partie est, rajoutée après 1870 et contiguë à l'espace réservé (après 1876) au cimetière du 48^e R.I.

Le cimetière de 1840 avait été calculé selon les besoins d'une population de 14.000 habitants en appliquant le système des «sépultures communes». La demande de plus en plus grande de concessions perpétuelles ou temporaires pour les tombes familiales, ainsi qu'un nombre très important de décès certaines années avaient rendu nécessaire cette extension (le problème se reposera au début du XX^e siècle et entraînera la création d'un second cimetière, celui de La Chesnaye).

Finalement, il y eut environ 700 C. P. (concessions perpétuelles) et autant de C.T. (concessions temporaires) logées celles-ci à l'intérieur des quatre carrés et dans le cimetière neuf.

¹ «Vivre à Guingamp au XIX^e siècle», S. TOULET (1991).



Les initiales CP. et C.T. figurent sur les monuments avec le numéro de la concession correspondante.

Il s'ensuit que les monuments les plus anciens sont - ou étaient - à la périphérie du cimetière de 1840. Mais ils sont en cours de disparition assez rapide depuis quelques années. Concessions perpétuelles ou temporaires, lorsque les monuments ne sont manifestement plus entretenus ou appartiennent à des familles qui n'habitent plus dans la région, ne semblent attacher aucun intérêt à ces sépultures anciennes, elles sont déclarées en état de déshérence et si elles ne sont pas revendiquées (après affichage au cimetière), elles peuvent alors être attribuées à d'autres familles, ce qui entraîne la disparition des monuments.

Il faut souhaiter, cependant, que des mesures de conservation soient prises pour certains d'entre eux, soit en raison des personnes qui y ont été inhumées et dont le nom figure dans

l'histoire de la ville ² soit en raison de leur style.

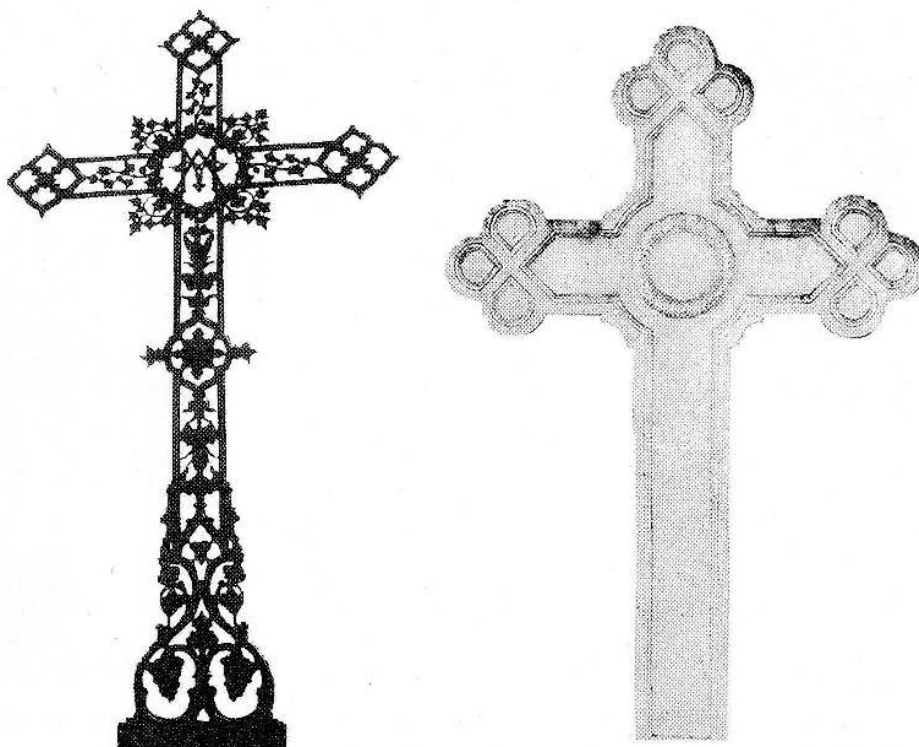
Sans doute, ils n'ont pas tous un intérêt artistique de premier ordre, mais ils constituent un panorama de l'évolution de l'art funéraire et aussi un témoignage de l'idée que nos ancêtres se faisaient de la mort.

Un cimetière est un lieu de mémoire. Tous nos anciens cimetières (Notre-Dame, La Trinité, Saint-Sauveur, Saint-Michel) ont disparu ; conservons au moins ici le souvenir des générations qui nous ont directement précédés, soit depuis maintenant 150 ans.

Pour vous permettre de mieux vous repérer, voici quelques indications sommaires en insistant sur les éléments les plus anciens, les premiers exposés à la disparition.

La concession «de base» mesure 1 m x 2,50 m, mais certaines sépultures familiales en associent deux ou même trois.

Les Croix



C'est évidemment le signe dominant, un cimetière ancien est une forêt de croix : de dimensions, de matériaux, de décorations divers.

- *Croix de métal* : les plus simples en fonte, parfois peintes en «argent», ont presque toutes disparu. Quelques-unes - quand elles ne sont pas rouillées - sont plus grandes et ornementées.

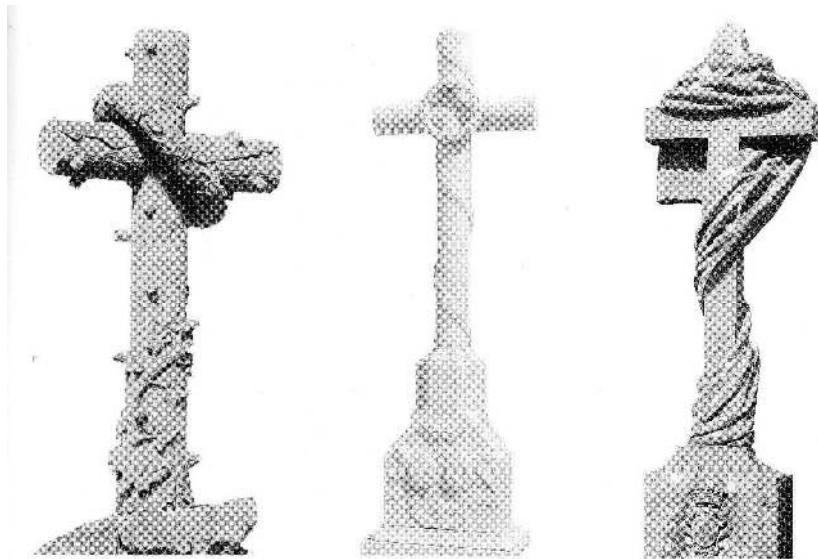
- *Croix en kersanton ou en granit gris foncé* : le fût peut être simplement cylindrique ou «écoté», c'est-à-dire ressemblant à un arbre ébranché : «l'arbre de la croix» est aussi source de vie éternelle.

² On peut penser aux maires de Guingamp au XIXe siècle : MM. DESJARS, DEPASSE, GUYOMAR, DE CARNE, LE NORMANT DE KERGRE ou à d'autres : Alphonse LE HENAFF, Pierre THIELE-MANS

- d'autres sont en marbre blanc : mais souvent le marbre s'est altéré et la croix est devenue grisâtre ou noire.

Certaines sont plates, ornées de sculptures et dentelures ³.

Ornements des Croix



- un mince bandeau s'enroule autour du fût et porte parfois un message de foi ou d'espérance ;

- les plus grandes portent souvent un christ ;

- d'autres, une couronne d'épines, de fleurs (immortelles), de lauriers... ;

- une tige de lierre peut aussi s'y enrouler, symbole de la durée, de la renaissance ;

- un grand linceul drapé ou enroulé traduit une inspiration romantique ;

- des «pensées».

Formes des tombes

Les monuments les plus anciens étaient de forme simple : coffres ou «maies». C'était aussi le cas dans la plupart des cimetières du même âge dans la région. Malheureusement, les cimetières ne sont plus autour des églises dans la plupart des cas et on ne peut plus voir ces tombes anciennes (sauf à Plouisy et à Grâces). La dalle de couverture est soit plate, soit bombée

Elles sont en pierre gris foncé, qui est soit du kersanton, soit de la diorite ou granodiorite de Lanvellec ou Ploubezre. Plus tard, on utilise un granodiorite plus clair, celui de Bégard.

Ces différentes roches pouvant être utilisées dans le même monument. Un assez grand nombre utilise le marbre blanc, au moins pour la dalle. Ici aussi, il est souvent noirci et difficilement repérable.

Certains monuments ont été récemment nettoyés et apparaissent comme neufs dans leur

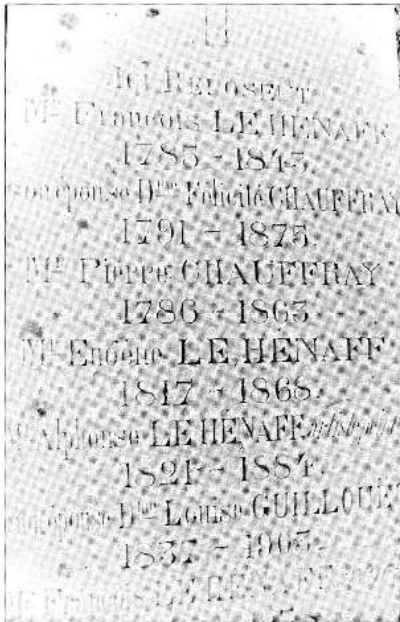
³ L'une est l'œuvre - signée - de LABBE, sculpteur à Saint-Brieuc. Il est aussi l'auteur du pavement de l'autel des morts de la basilique : on y retrouve son nom.

blancheur retrouvée.

La plupart du temps, ces sépultures anciennes portent sur la dalle la liste des personnes inhumées.

Autres formes :

- les *pyramides*, en pierre gris-noir, à quatre faces, reposent sur un socle carré plus ou moins élevé, par quatre boules ou par quatre pattes de lion. Inspirée peut-être par l'Égyptomanie du siècle dernier, symbole d'élévation, elle est surmontée d'une croix ou d'une urne funéraire. Ici, le nom des défunts peut figurer sur une plaque de marbre blanc fixée sur le socle ou sur la pyramide elle-même.



Voir les pyramides jumelles de M. et Mme Paul BIZOS⁴ : autre symbole romantique d'une vie brutalement interrompue avec, au sommet, une cassure en biseau. Si le sommet est plat, il peut porter une urne funéraire.

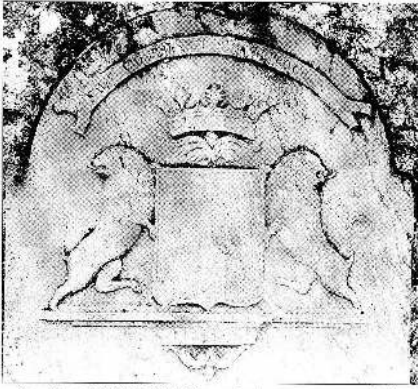
Une autre pyramide repose sur une base octogonale, les noms étant gravés sur de fines plaques d'ardoise. Elle fait penser à une «lanterne des morts».

- les *colonnes brisées* : autre symbole romantique d'une vie brutalement interrompue avec, au sommet, une cassure en biseau. Si le sommet est plat, il peut porter une urne funéraire.



⁴ Il y a aussi des croix jumelles

Autres éléments :

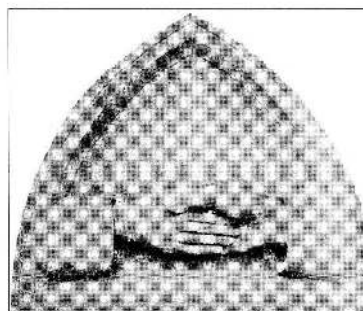
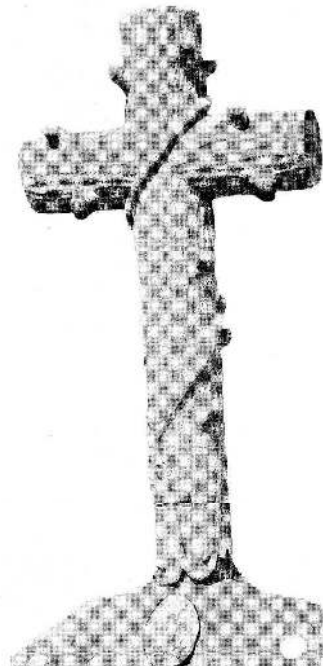


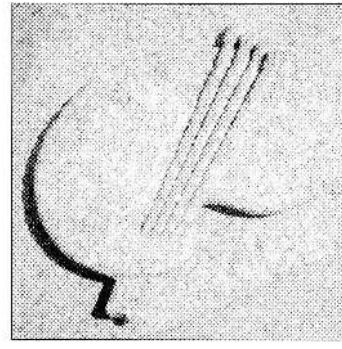
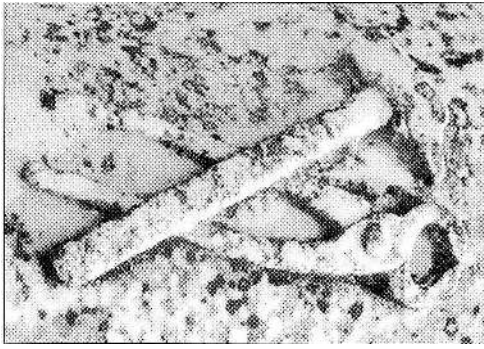
Famille de L'ESPINASSE "Sans chimères et sans verroches".

- les armoiries de familles nobles, particulièrement nombreuses dans «l'allée des nobles», à l'est du cimetière de 1840 : DE KEROUARTZ (plusieurs tombes plus une chapelle funéraire), DE SAINT-MAUR, DE PARCEVAUX, DE SONIS, DE CARNE, CORMIER DU MEDIC, DE REALS, FESTOU DE VILLEBLANCHE, DE LA BOESSIE-RE, DE BOIS-BERTHELOT, DE L'ESPINASSE... souvent avec couronnes et devises.

- les bustes peu nombreux : Yves RIOU, J.-M. MILON et le médaillon DE THIELEMANS.
- les statues : un ange en granit gris et quelques autres plus petits en marbre blanc. L'un de ces anges, plus grand que les autres, signale la tombe de Louise Perette, une enfant de 8 ans dont l'assassinat en 1901 souleva une vive émotion, le monument fut offert par «les habitants de Guingamp».

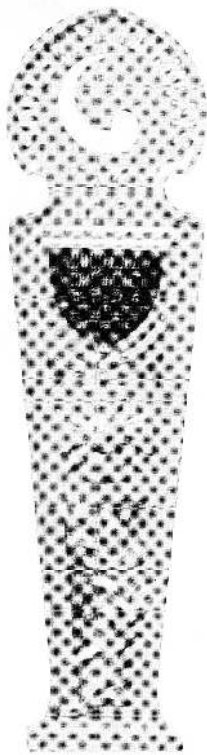
Symboles particuliers évoquant quelque trait personnel : têtes d'angelots pour les décès d'enfants, ciboire pour un prêtre, palette pour un peintre, ancre pour un ancien médecin de.





Les chapelles funéraires peu nombreuses : il n'y en a que quatre.

autres éléments à repérer



- le cimetière de la garnison à l'angle sud-est.
- les sections réservées aux soldats morts pour la France, particulièrement en 1914-18 et dans les hôpitaux militaires de Guingamp à cette période. Les tombes des soldats musulmans sont surmontées d'un croissant, symbole de l'Islam, tandis que pour les autres, la croix est figurée par une épée.
- le cimetière des enfants : un emplacement leur fut réservé au centre du «cimetière neuf». Il reste une cinquantaine de concessions de dimensions réduites.
- le monument des frères de LA MENNAIS (depuis 1820).
- celui des religieuses Augustines : jusqu'au début du XXe siècle, leur cimetière était dans le jardin attenant à l'hôpital et au monastère ⁵. Elles durent se préoccuper d'un emplacement au cimetière de La Trinité dès que l'on envisagea le transfert de l'hôpital.
- rappelons pour mémoire la sépulture de la famille de Pierre GUYOMARD, celle de la famille THIELEMANS, le monument à BOBE DE MOYNEUSE.

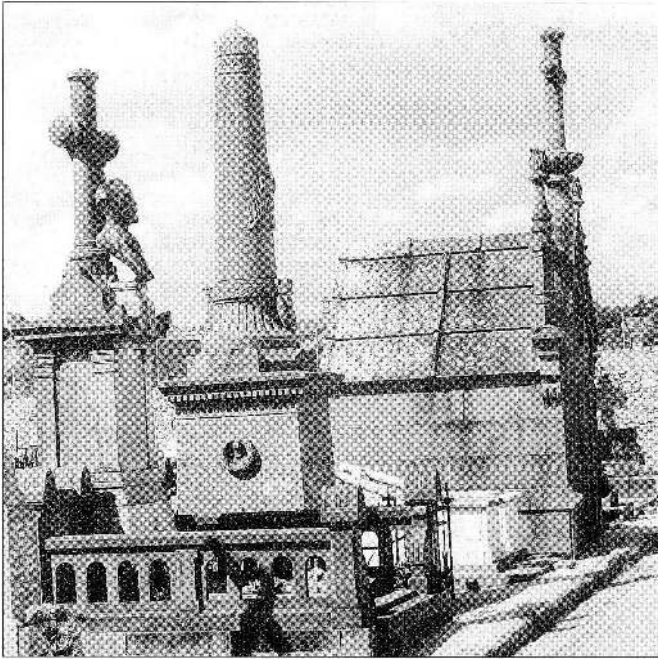
Quelques monuments atypiques

a) Une dalle de granit ocré gravée des noms des défunts (à l'angle nord-ouest). Elle porte les dates 1814-1827.

Elle est donc antérieure à la réorganisation du cimetière. Son type ancien, sa position verticale contre le mur, derrière une sépulture de la même famille laisse penser qu'elle vient

⁵ Notre jardin public

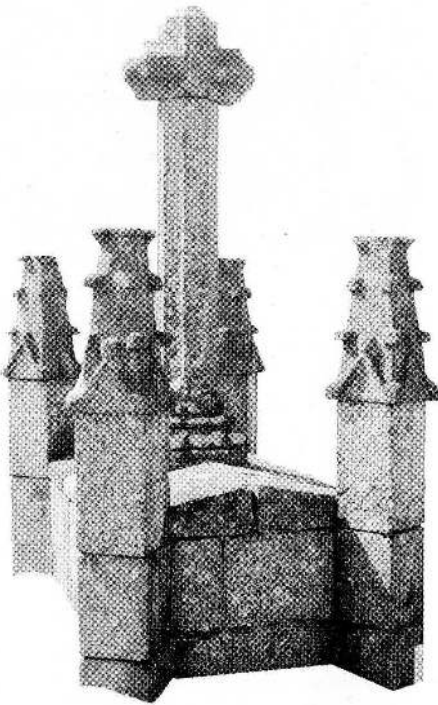
d'un autre cimetière et a été transférée ici après l'achat d'une concession.



b) Dans l'allée «est» du premier cimetière (C.P. 34), un monument d'allure «gothique». Il est flanqué de quatre piliers carrés surmontés de petits frontons triangulaires et de pinacles à crochets.

Au centre, une croix massine, également en granit.

C'est le tombeau de Mme Gabriel ROPARTZ, mère de Sigismond. On peut supposer que ce dernier a peut-être lui-même dessiné ce monument, il collaborait à l'époque à la restauration de l'église Notre-Dame, restauration qui tendait à mettre en valeur son caractère gothique.



Allez voir ce lieu de mémoire avant que ne disparaissent les croix dressées sur les tombeaux et que ces souvenirs de notre passé ne soient tous remplacés par les dalles de granit poli gris, rosé ou noir, qui se multiplient actuellement dans nos cimetières.

De très nombreux monuments sont signés LEON ou AUFRAY marbriers à Guingamp. Quelques uns sont dûs aux HERNOT de Lannion, grands fabricants de croix et monuments funéraires

Bibliographie

- «Vivre à Guingamp au XIXe siècle», S. TOULET (1991).
- Tome CXXIII. Mémoires de la société d'émulation des Côtes-d'Armor (1995) - Louis CHAURIS : «Le massif granitique de Plouaret et l'art funéraire».
- Photographie Y. GERSANT

evolution économique et sociale de Guingamp aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Cherchant à comprendre les raisons du non-essor de la cité guingampaise sous l'Ancien Régime - immobilisme que traduit le seul chiffre de population qui oscille entre 3.000 et 4.000 habitants de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e siècle - nous sommes amenés à nous interroger sur la situation de cette ville au sein de l'ensemble breton, tant sur le plan géographique que sur celui de l'économie et des institutions ; pour finalement constater que les structures démographiques et la composition de la société guingampaise - cette dernière dominée par des gagne-petit - apparaissent comme les principales causes du vivotement de la cité à l'époque moderne.

L'exemple de la famille LE BRUN aux XVII^e et XVIII^e siècles en témoigne d'ailleurs assez bien.¹

Qu'en est-il de la situation de Guingamp dans la Bretagne aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ? Sa position géographique, ses activités économiques et ses institutions représentent-elles un handicap ou du moins peuvent-elles constituer un frein à son développement ? Sans être forcément catégorique, la réponse ne laisse toutefois guère de place au doute. Jugeons plutôt.

S'agissant de sa situation géographique, on remarque que la cité jouit d'une position enviable, étant dotée d'un terroir aux diverses ressources, située à la croisée de chemins dont plusieurs très empruntés, non loin de la mer et traversée par la rivière du Trieux. Détaillons chacun de ces points qui sont autant d'avantages pour la cité et ses habitants.

Et d'abord la richesse du sol de la région guingampaise qui autorise aussi bien la culture de céréales (froment, seigle, avoine et blé noir) et plantes textiles (lin et chanvre) que l'élevage, des chevaux notamment. Rien d'étonnant alors à ce que, dans l'évêché de Tréguier, la cité ait été un important marché aux grains et bestiaux, ainsi qu'un centre de production de draps (la Berlinge), aux débouchés cependant limités. Ajoutons à cela une ressource mi-agricole mi-industrielle de grande importance : le bois, partout présent autour de Guingamp et dont les habitants avaient l'usage quotidiennement, pour le chauffage et la construction. Bien que soumises à une exploitation intense et désordonnée, les surfaces boisées demeuraient encore nombreuses à la fin du XVIII^e siècle.

Pour écouler les divers produits de son agriculture et de ses industries, opération indispensable au développement de tout centre urbain, la ville de Guingamp disposait d'un atout majeur : elle se trouvait à la rencontre d'axes de circulation empruntés tant par les routiers, voituriers, charretiers que par les marchands, voyageurs et troupes armées (celles-ci surtout à partir du XVII^e siècle, quand la cité devient ville de garnison). Située à un carrefour de chemins (plutôt que routes tant leur état laisse à désirer...) menant de Rennes à Morlaix, puis à Brest, de Carhaix, Corlay, Pontivy à Lannion, Pontrieux et Tréguier, Guingamp était une ville de passage accueillant journallement des consommateurs potentiels.

La cité profite également de la proximité de la mer dont elle n'est éloignée que de trois lieues, distance qui la sépare de Pontrieux, «*prochain port de mer de cette ville*»² avec lequel les Guingampais entretiennent d'étroits rapports : ils l'utilisent en permanence comme lieu d'embarquement de marchandises destinées à l'exportation (céréales, notamment) et comme lieu d'approvisionnement (en vins et liqueurs, par exemple, qui débarquent pour leur compte dans le petit port) ; ce qui explique et justifie tout à la fois que de nombreux marchands guingampais aient des attaches familiales et quelques biens (maison, boutique ou cave...) dans la cité portuaire. Outre qu'elle apporte une relative douceur climatique favorable à la culture des céréales et plantes textiles, la proximité de la mer permet donc aux Guingampais d'envisager des échanges commerciaux à plus grande échelle que ceux, forcément limités, entretenus avec l'arrière-pays.

Enfin, Guingamp se caractérise aussi par le passage d'une rivière, le Trieux, qui prend sa source dans l'Etang-Neuf, à trois lieues et demi au sud-est de la cité. Bien qu'elle ne soit navigable qu'à partir de Pontrieux, son intérêt demeure grand pour les Guingampais en ce sens qu'elle sert de moteur à quelques

¹ Cet article est le résumé d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université Rennes 2 Haute-Bretagne en juin 1997.

² Arch. Mun. Guingamp, BB2 (délibération du 22 janvier 1634).

industries artisanales. Le cours d'eau est, en effet, propice à la construction de moulins - à tan et à blé³ - ainsi qu'à l'implantation et au développement des industries du cuir et du textile, en particulier dans la paroisse de Sainte-Croix, en raison de l'humidité du lieu.

Les atouts du site guingampais étaient donc réels. Toutefois, toute médaille a son revers et la situation géographique de Guingamp n'y échappe pas. Bien que globalement appréciables, certains avantages peuvent parfois se muer en inconvénients qui ne sont pas tous à négliger et viennent assombrir quelque peu le tableau.

Ainsi du Trieux, qui a la (trop) fâcheuse tendance à sortir de son lit à chaque forte précipitation, ce dont les paroissiens de Sainte-Croix sont les premiers à se plaindre, la crue de la rivière causant alors de nombreux dommages aux cultures, ponts, moulins et habitations environnants, quand elle ne les ravage pas complètement.

De même de la position de Guingamp à la croisée des chemins. A partir de 1650 surtout, le va-et-vient de troupes armées, notamment sur le grand chemin conduisant de Rennes à Brest (ou inversement), entraîne le séjour régulier pour un plus ou moins long temps de soldats et marins. Ancienne place forte, Guingamp devient ville de garnison et doit subvenir en toutes circonstances au logement et à l'entretien (nourriture et fourniture de matériel) des gens d'armes et de leurs montures. Pour une petite ville, essentiellement peuplée de petites gens (nous y reviendrons), cette présence militaire représente un véritable fardeau⁴.

Soulignons, enfin, la proximité de la cité d'avec la côte, finalement peu sécurisante en temps de guerre. Que des ennemis soient signalés au large de Plérin par exemple (comme en juillet 1627) et menacent de débarquer, et la ville est mise en état de défense, les paroissiens des faubourgs abandonnant leur maison pour se réfugier dans les murs d'enceinte - non sans avoir emporté avec eux certains biens jugés précieux, tels meubles et animaux. Les alarmes ayant été fréquentes au XVII^e et plus encore au XVIII^e, notamment en raison des guerres franco-anglaises⁵, on imagine l'angoisse des Guingampais, une angoisse d'autant plus légitime que l'état de guerre (larvée ou déclarée) compromettrait souvent directement leur approvisionnement et leurs exportations par le port voisin de Pontrieux, soumis au blocus.

Pour autant, globalement, Guingamp et a fortiori les Guingampais n'avaient pas trop à se plaindre de leur situation géographique. Celle-ci leur offrait malgré tout davantage de garanties d'essor que de risques de péricliter.

De son côté l'économie guingampaise apparaît variée et en totale harmonie avec l'ensemble breton, mais sa faiblesse réside dans des échanges relativement limités et des techniques de paiement encore rudimentaires.

Certes, la cité et ses habitants peuvent compter sur au moins quatre grands secteurs d'activité. En premier lieu, le textile, dont le faubourg de Sainte-Croix s'est fait une véritable spécialité - on y fabrique notamment la Berlinge⁶. La plupart des paroissiens exercent, en effet, la profession de fileur de laine, de tisserand ou de cardeur, alors qu'un petit nombre a le statut de marchand drapier. A la vérité, l'activité textile faisait vivre, directement ou indirectement, de nombreux Guingampais - on filait dans la majorité des foyers - et assura même la fortune de quelques-uns d'entre eux parmi lesquels le sieur de Kerguillouart, Godeffroy BOBONY, à la fin du XVI^e - début XVII^e siècle ou les ONFRAY et GUYOMAR au XVIII^e siècle. Signalons, en effet, que parce qu'elle était essentiellement destinée à la population locale et environnante, la Berlinge ne subira guère les méfaits de la politique protectionniste adoptée dans les dernières décennies du XVII^e siècle par la France à l'égard de l'Angleterre et, de ce fait, contribuera fortement au maintien de l'activité textile à Guingamp, tout au long du XVIII^e siècle.

Autre secteur dominant de l'économie de la cité : l'industrie du cuir, très dynamique sous l'Ancien Régime. En témoignent la forte présence, depuis au moins le XV^e siècle, des cordonniers, bourreliers, selliers, tanneurs et corroyeurs ; ou encore les divers contrats d'apprentissage concernant chacun de ces métiers, preuve que ces derniers suscitaient des vocations. Il est vrai que la population faisait régulièrement appel à leurs services (à l'époque, on se déplace beaucoup à pied ou à cheval). Observons, cependant, un léger essoufflement de l'activité du cuir dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

³ On en recense une dizaine sous l'Ancien Régime.

⁴ Et ira jusqu'à causer de nombreuses pertes humaines au XVIII^e siècle lorsque les soldats et/ou matelots malades du typhus ou de la dysenterie passeront (voire mourront) à Guingamp, semant la mort à leur suite.

⁵ Rappelons que la Bretagne joue le rôle de « province frontière maritime », ce qui la place au premier rang des attaques ennemies (voir C. NIERES, « La Bretagne, province frontière : quelques remarques » dans M.S.H.A.B., tome LVIII, 1981, p. 183-184).

⁶ « Sorte d'étoffe épaisse, très solide et très chaude, moitié laine et moitié lin » (définition de Joseph LE MONNIER, dans « Guingamp, Avaugour et Penthièvre », p. 183).

Le commerce des vins n'était pas non plus sans connaître un franc succès auprès des Guingampais qui furent nombreux à l'exercer. Les libations officielles (comme l'institution d'un nouveau maire, la venue d'une personnalité, le tir «*au Joyau et pagegault de l'arc*», la signature d'un traité de paix concernant le royaume ou encore la convalescence du roi de France) et toutes les autres occasions qui étaient prétextes à boire (une rencontre dans la rue, récompenser des individus pour services rendus ou menus travaux...) exigeaient à coup sûr que la cité fut régulièrement approvisionnée en vin. Sans compter que cette boisson, à laquelle on attribuait des vertus curatives, faisait partie des «remèdes» administrés aux malades et suspects de contagion - très nombreux aux XVII^e et XVIII^e siècles, nous y reviendrons - et qu'elle était également très prisée du clergé (régulier et séculier) qui la consommait autant lors de certains repas qu'au cours du service religieux proprement dit.

Le commerce du vin avait donc toutes les chances de bien se porter d'autant que Guingamp était une ville de passage et, qu'à ce titre, elle avait favorisé l'implantation de plusieurs auberges et hôtelleries sur son territoire, intra et extra muros (on en recense une douzaine en activité aux XVII^e et XVIII^e siècles). Il fallait bien pouvoir accueillir - en leur offrant le boire, le manger et le coucher - ces gens de toutes sortes (voyageurs, marchands, voituriers, rouliers et même gens d'armes) qui entendaient séjourner quelque temps dans la cité.

Ces quatre grandes activités industrielles et commerciales, que nous venons de relater et qui caractérisent l'économie guingampaise à l'époque moderne, pouvaient assurément contribuer avantageusement au développement de la cité ; à la condition, toutefois, de donner lieu à des échanges à plus ou moins grande échelle, ce qui ne fut pas vraiment le cas.

D'abord parce que les détenteurs de capitaux (en particulier, l'élite marchande) s'engagèrent assez peu dans le trafic international - citons au XVII^e siècle le sieur de Kerprat, Jacques LE BRUN, qui était en relation d'affaires avec Lisbonne en 1672 et Terre-Neuve en 1684. Sans doute la quasi-absence de regroupement des (grands) marchands guingampais en sociétés solides et durables (dont témoignent les sources étudiées), qui seul aurait pu favoriser leur engagement sur le marché international - ce type d'association réduisant considérablement les risques à prendre (en les partageant), de même que les capitaux à investir - n'y est-elle pas totalement étrangère...

Ensuite, parce que la très grande majorité des Guingampais qui s'adonnaient au commerce étaient de modestes marchands pour lesquels les marchés et les foires de leur ville et alentours (tels ceux de Lannion, Tréguier, Pontrioux, Châtelaudren et La Roche-Derrien) représentaient souvent les principales sinon les seules occasions de vendre leurs produits et marchandises.

Ce qui ne signifie pas que certains ne parcouraient pas davantage de route encore : quelques-uns n'hésitaient pas à se rendre jusqu'à Rennes, Saint-Malo, Carhaix, Sizun et Brest, par exemple, pour les besoins de leurs affaires. Comment s'étonner, dès lors, que le cadre essentiel des échanges commerciaux dans lesquels se trouvaient intéressés les Guingampais ait été la Bretagne ?

Observons néanmoins que les habitants de Guingamp entretenaient des relations privilégiées avec la Normandie ⁷ depuis au moins la fin du XVI^e siècle. Nombreux, en effet, furent les Normands venus s'établir dans la petite cité bretonne et/ou s'y marier au lendemain des guerres de la Ligue : la lecture des registres paroissiaux (à travers surtout les actes de mariage et de sépulture) le prouve suffisamment. Outre l'apport humain, évoquons les échanges purement commerciaux : de cette province voisine, les Guingampais importaient, entre autres choses, draps de Rouen et de Vire, gros cuirs - faits à partir de peaux de bœufs ⁸ - et chaux ; de leur côté, les Normands faisaient venir des chevaux, dont l'évêché de Tréguier, et spécialement la région de Guingamp, pratiquait l'élevage, ainsi que nous l'avons déjà indiqué. N'en déduisons pas pour autant que les Guingampais ne commerçaient nullement en dehors de la Bretagne et de la proche Normandie. Même s'il est vrai que l'essentiel de leurs échanges se concentraient dans ces deux provinces, ils ne négligèrent pas le reste du royaume de France : les documents d'archives témoignent de relations d'affaires entretenues par des Guingampais avec, notamment, des Auvergnats, des Tourangeaux et des Bordelais.

Il n'empêche, sous l'Ancien Régime, les échanges commerciaux qui concernent Guingamp et ses habitants restent géographiquement peu étendus.

Citons, enfin, un troisième facteur qui a pu jouer en défaveur d'un trafic à plus grande échelle : il s'agit des techniques de paiement utilisées par les Guingampais.

En effet, nous constatons que les espèces métalliques occupent une place prépondérante dans les transactions : ces dernières s'opèrent généralement en monnaies d'or et d'argent. Il est vrai que les sommes

⁷ Ces deux zones géographiques ont en commun la «culture» du textile et du cuir ; cela ne peut que les rapprocher.

⁸ Un document daté de 1748 nous enseigne qu'à Guingamp, on ne tanne «que des cuirs de vaches, génisses, vaux et moutons et par conséquent que les cordonniers sont obligés de faire venir les cuirs de bœuf» (Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, C 2143).

en jeu excèdent rarement le millier de livres. Cependant, pour les opérations financières plus modestes encore (ne dépassant guère quelques centaines de livres), on pratiquait volontiers le troc, très en vogue à Guingamp sous l'Ancien Régime, surtout aux XVI^e et XVII^e siècles. C'est ainsi que des personnes étaient amenées à payer partie ou totalité de leur dû sous forme de marchandises (des barriques de vin de Gascogne, des blés...), de rentes ou d'objets divers (tel un manteau «*croiseau d'angleterre doublé de revesche*» ou «*enclume de fer et dassier a bigorne*»). Notons également que pour échapper aux poursuites judiciaires de leurs créanciers, qu'ils ne pouvaient satisfaire faute de numéraire suffisant, beaucoup de débiteurs allaient jusqu'à céder maison, terres et/ou rentes pour s'acquitter de leur dette. Nombreux d'ailleurs furent les bourgeois guingampais qui accrurent leur patrimoine foncier et terrien de cette manière - ou en partie ainsi, c'est-à-dire qu'ils n'avaient eu qu'à verser une petite somme au débiteur pour demeurer propriétaire de certains de ses biens.

En revanche, les formes de paiement en papier du genre billets, cédules et lettres de change ne paraissent pas avoir été des instruments de paiement très usités par les Guingampais, y compris marchands. Des inventaires après décès et des testaments (entre autres sources) attestent bien de leur existence, mais, de toute évidence, leur emploi restait limité. L'explication réside peut-être pour une grande part dans l'extrême méfiance (pour ne pas dire aversion) de la population à l'égard du papier-monnaie - au demeurant flagrante dans les documents notariés datés du XVIII^e siècle⁹. On a le sentiment que seules trouvent grâce à ses yeux les espèces métalliques sonnantes et trébuchantes, argent qu'elle trouve probablement plus concret, vrai ou réel que des billets, cédules et autres lettres de change qu'elle suppose ne pas valoir grand chose... Mais cette primauté accordée au numéraire, ainsi que le maintien du troc peuvent aussi se comprendre par le fait que les Guingampais se livrant à des échanges majoritairement situés à un niveau et à une échelle assez peu élevés, ils n'avaient pas véritablement besoin de techniques monétaire sophistiquées - à gens modestes, moyens de paiement modestes ou traditionnels - même si l'un n'empêchait assurément pas l'autre.

Sous l'Ancien Régime, la ville de Guingamp se caractérise donc par une économie certes diversifiée (outre le textile, le cuir et les vins, la cité commerce aussi les blés et est un marché de viande), ce qui lui permet de pouvoir faire face à une éventuelle crise touchant un de ses secteurs d'activité bien précis ; mais une économie visiblement destinée à satisfaire en priorité les besoins de la population locale et environnante.

Quant à l'environnement institutionnel et politique de Guingamp, lui non plus n'était pas a priori susceptible d'empêcher l'essor de la cité. Qu'on en juge.

L'administration municipale - autrement dit la Communauté de ville - avait une assise sociale quasi exclusivement bourgeoise au sein de laquelle marchands et officiers (de justice, notamment) étaient majoritaires. Contrôlé par eux, cet organe de pouvoir que nous qualifierons d'éminemment élitiste - et qui ne dépassa jamais plus d'une soixantaine de membres - pouvait donc servir leurs intérêts.

Bien sûr, messieurs les Nobles Bourgeois¹⁰ ne surent pas toujours éviter les querelles internes à la Communauté ; conflits tout autant de personnes que d'intérêts qui se manifestaient le plus souvent à l'occasion d'élections, telles celles du maire en 1687 et du gouverneur-administrateur des biens et revenus de l'église Notre-Dame en 1702.

Ceci dit, les charges incombant à la Communauté de ville étaient suffisamment pesantes pour que ses membres y consacrent toute leur attention. Signalons, en effet, qu'entre l'accueil et l'entretien des gens de guerre - très exigeants, car presque permanents après 1650¹¹ - ainsi que le maintien en bon état des ponts, portes, pavés, murailles et édifices publics de la cité, messieurs les Nobles Bourgeois avaient beaucoup mieux à faire que se disputer entre eux ; d'autant que les finances municipales étaient loin d'être satisfaisantes pour leur permettre d'assumer (et d'assurer) efficacement leur tâche. A la vérité, si en certaines circonstances (généralement à l'instant d'opérer un choix d'hommes), les hommes de la Communauté de ville de Guingamp furent amenés à se diviser en clans, dès lors que l'enjeu économique de la cité était en cause le consensus sembla de mise.

Cependant, il ne faudrait pas croire que la Communauté décidait seule de tout et avait les pleins pouvoirs sur tout à Guingamp. Bien au contraire, elle devait composer avec le pouvoir ducal (puis royal) et ses représentants sur place.

⁹ Méfiance pleinement compréhensible : les habitants ont gardé en mémoire la banqueroute de 1720 (autrement dit la «faillite» du système de LAW) et ses fâcheuses conséquences pour tous ceux qui possédaient de l'argent-papier.

¹⁰ C'est l'autre expression servant à désigner les membres de la Communauté de ville. Outre le droit de s'assembler en corps politique, le duc de Penthièvre (seigneur de Guingamp) avait, en effet, accordé aux bourgeois la propriété d'un fief (même réduit) -comprenant étang, moulin, four, maison et courtils - qui leur octroyait basse et moyenne justice et faisait d'eux des seigneurs (à titre collectif). De cette manière, les bourgeois de la Communauté pouvaient exercer des fonctions judiciaires dans le cadre d'une cour de justice avec juge, sergent et auditoire.

¹¹ Les registres de délibérations et les comptes de miseurs s'en font largement l'écho.

Parmi ceux-ci, citons les plus importants, à savoir le gouverneur de la ville et château, du moins jusqu'à ce que Guingamp cessa d'être une place forte vers le milieu du XVII^e siècle. Après quoi c'est le sénéchal qui devint le plus prestigieux des représentants du pouvoir ducal dans la cité. Mais avec la création de l'intendance de Bretagne en 1689 et la division de la province en subdélégations, c'est le subdélégué qui vint à occuper le rang le plus élevé.

Les autres principaux officiers de l'administration ducal (et royale) étaient avant tout des hommes de loi ou ayant affaire avec le milieu de la justice ¹²: ainsi du lieutenant et de l'alloué du sénéchal, du juge prévôt et du procureur fiscal ; venaient ensuite (par ordre d'importance), le greffier, les procureurs, notaires et sergents, ainsi que le ou les receveurs de la seigneurie de Guingamp.

Si les charges du gouverneur et du sénéchal purent être longtemps (tout au long des XVI^e et XVII^e siècles) exercées essentiellement, sinon exclusivement, par des membres de la noblesse, la plupart toutefois furent l'apanage de la bourgeoisie aisée - l'achat de pareils offices n'était pas à la portée de toutes les bourses ¹³. Précisons que ces personnages, plus ou moins éminents selon la charge exercée, étaient souvent proches, unis par des liens de parenté ou d'amitié ; ce qui explique qu'en certaines circonstances bien précises, ils se soient montrés très solidaires les uns des autres.

Les rapports entre ces deux administrations (municipale et ducal) présentes à Guingamp sous l'Ancien Régime se caractérisent parfois par quelques accrochages, par exemple en 1654 et 1657, entre le maire d'un côté et le sénéchal de l'autre, tous deux se montrant à l'occasion jaloux de leurs prérogatives. Au XVIII^e siècle, la recherche des auteurs d'expositions ou d'abandons d'enfants sur le territoire de la paroisse Notre-Dame sera également un sujet de discorde entre les hommes de la Communauté de ville et ceux de la cour ducal, les premiers reprochant, en l'occurrence, aux seconds leur peu de zèle à retrouver les coupables de tels actes. En dépit de quelques (petites) escarmouches sans réelles conséquences, Nobles Bourgeois et officiers ducaux entretenaient dans l'ensemble d'assez bonnes relations, la Communauté de ville faisant généralement preuve d'une entière obéissance au pouvoir (dual et royal). C'est ainsi qu'en 1614, les membres de la Communauté acceptèrent l'établissement des Capucins (voulu par le gouverneur de la ville) sur le territoire de la cité ; ou qu'ils se plièrent toujours (à contrecœur) aux décisions finales de l'autorité supérieure concernant l'élection du maire de Guingamp. Même à l'égard du seigneur de la ville, le duc de Penthièvre - famille envers laquelle les Guingampais témoignèrent toujours beaucoup de sympathie ¹⁴ - leur obéissance fut réelle, ce qui ne joua pas forcément toujours en leur faveur : ainsi, en 1591 et 1625, lorsque Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur d'abord, et César de Vendôme ensuite, prirent les armes contre le roi de France...

Mais à la vérité, comment aurait-il pu en être autrement ? Certes, la liberté d'action et d'initiative de la Communauté de ville était considérablement entravée par le contrôle régulier, voire permanent, qu'exerçaient sur elle le Gouverneur de Bretagne, l'Intendant de la province, le Parlement de Rennes, la Chambre des Comptes de Nantes et le duc de Penthièvre. Cependant, la sujétion des Nobles Bourgeois à l'égard de ces derniers était l'assurance pour les Guingampais de vivre dans la paix, indispensable à la bonne marche de l'activité économique de la cité déjà contrariée par l'existence de droits et devoirs seigneuriaux contraires à ses intérêts.

La coexistence de deux administrations (municipale et ducal) à Guingamp ne constituait donc pas a priori un obstacle au développement de la cité, quand bien même l'évolution de celle-ci ne dépendait pas uniquement des hommes de la Communauté, ces derniers manquant singulièrement de marge de manoeuvre. En effet, outre l'intervention - directe ou indirecte - d'autres organes de pouvoir dans les affaires de la cité, la municipalité ne disposait pas de grands moyens financiers (ce dernier point expliquant peut-être le précédent).

Si ni la situation géographique, ni l'économie et ni les institutions guingampaises qui, nous venons de le voir, présentaient toutes finalement moins d'inconvénients que d'atouts, ne peuvent suffire à expliquer le faible essor de la cité sous l'Ancien Régime, il faut alors nous tourner vers les Guingampais eux-mêmes.

Et, en effet, l'étude de la société guingampaise, à partir de sources aussi variées que les registres paroissiaux, livres de raison, montres générales, comptes de miseurs, registres de délibérations et rôles de capitation, fait apparaître un faible accroissement de population, ainsi qu'une activité commerciale dominée

¹² Signalons que Guingamp est le siège de la plus grande sénéchaussée du duché de Penthièvre. Au XVI^e siècle et jusqu'en 1789, ce sont 107 tribunaux qui en relèvent (contre 56 au XVI^e siècle).

¹³ A titre d'exemple : en 1669, Jean Claude BINET devint lieutenant de Guingamp contre 10.000 livres (en 1658, son père Jan BINET avait vendu cette charge près de 16.000 livres à Charles JUHEL). Laurent MOISAN acheta son office d'alloué 16.000 livres en 1631. En 1656, Charles BOBONY vendit sa charge de juge prévôt 8.000 livres.

¹⁴ Preuve en est le service funèbre qu'ils réservèrent, le 1^{er} octobre 1623, à Marie de Luxembourg, dame de Mercœur (Arch. Mun. Guingamp, BB2).

par des «gagne-petit» ; deux phénomènes qui, conjugués ensemble, ne pouvaient guère concourir au développement de la cité.

Que de la fin du XV^e- début XVI^e siècles à la veille de la Révolution la ville de Guingamp n'ait guère compté plus de 3.000 à 4.000 habitants laisse deviner de réelles difficultés dans le renouvellement de sa population que ne dément en rien le dépouillement des registres paroissiaux guingampais, notre principale source en la matière : ceux-ci nous enseignent que si le XVII^e siècle (et peut-être déjà le XVI^e) se caractérise par une croissance relative de la population, cette dernière est considérablement mise à mal au siècle suivant.

Qu'observons-nous, en effet, au cours des années 1600 ¹⁵ ? D'abord que le premier quart du siècle correspond à une période de récupération, car après les années éprouvantes de la Ligue, aucune crise grave n'est venue perturber la reprise de la natalité. Il est vrai que celle-ci fut aussi favorisée par l'établissement à Guingamp de plusieurs familles nomades. Mais ce retour au calme ne dura pas longtemps puisque, dès 1626 et jusqu'en 1640, les Guingampais éprouvèrent à nouveau de sérieuses difficultés : aux assauts répétés de la maladie contagieuse (dont le dysenterie de 1626 et la terrible peste de 1630-1631), il fallait encore faire face à des problèmes frumentaires.

Heureusement pour les habitants de la cité, les deux décennies suivantes s'avèrent moins dramatiques, la période 1641-1667 se définissant par un retour à un certain calme : si la contagion et les récoltes laborieuses ne disparurent pas complètement, leurs effets pesèrent assurément moins sur la démographie guingampaise.

Cependant, l'approche de l'année 1670 annonçait déjà une fin de siècle morose : les difficultés rencontrées par les Guingampais en 1667-1670 - peut être à mettre sur le compte d'un contexte économique général peu favorable et/ou d'une maladie épidémique - étaient le prélude à deux grandes crises démographiques surgissant la première autour de 1685, la seconde vers 1693-1695. Selon toute vraisemblance, la contagion (toujours latente à Guingamp) et les caprices climatiques (nuisibles aux récoltes) en furent les causes principales.

Malgré cela, la situation démographique d'ensemble de Guingamp au XVII^e siècle demeure globalement positive. La cité connut un véritable accroissement de sa population grâce à une augmentation réelle du nombre des baptêmes depuis le siècle précédent ; il est vrai qu'en dépit des diverses crises (dont certaines très virulentes) qui émaillèrent les années 1600, la catégorie d'âge éminemment procréatrice (les 20-49 ans) fut plutôt épargnée par la disette et la maladie. Sans oublier l'immigration appréciable d'extra-provinciaux (surtout des Normands) et l'afflux régulier de gens nouveaux (en général des hommes) venus épouser à Guingamp et s'y installer.

Difficile, en revanche, de dresser un pareil tableau pour le XVIII^e siècle que nous qualifierons même d'extrêmement sombre comparé aux deux précédents, les crises se succédant (à un rythme presque effréné à partir de 1750).

Sans doute les quarante premières années ne furent-elles pas les pires de toutes, même s'il faut bien reconnaître que la dysenterie et les problèmes de subsistances affectèrent la population guingampaise à plusieurs reprises comme en 1708-1712 et 1719-1721, causant ainsi le décès de nombreux habitants (surtout des jeunes). En effet, le paroxysme se situe en 1741-1742 qui correspond à la plus grave crise démographique que durent affronter les Guingampais au XVIII^e siècle : la maladie (des fièvres et, tout particulièrement, la dysenterie) associée à la cherté des vivres frappa la population de plein fouet, emportant indistinctement petits et grands.

Après la tempête, le calme (dont le retour s'amorça dès le milieu de l'année 1742) qui ne fut toutefois que de courte durée : dès 1748 et jusqu'en 1789, les Guingampais sont littéralement assaillis par le mauvais sort ; ce sont pas moins de onze crises démographiques - d'importance inégale - qui secouent alors la population. A l'origine, disette, puis cherté des produits de première nécessité et maladies - entre autres, le typhus en 1758 ¹⁶, la dysenterie en 1779 et la fièvre putride en 1786-1887 - qui causèrent d'importantes pertes parmi les jeunes de moins de dix ans et les personnes de plus de cinquante ans, naturellement plus fragiles et donc moins capables que les 20-49 ans (en pleine force de l'âge) de supporter les privations et de résister à la maladie.

¹⁵ Il nous faut laisser de côté le XVI^e siècle, que les registres paroissiaux guingampais ne nous permettent pas d'appréhender véritablement, ne disposant que d'une seule courbe baptismale (1540-1600) qui nous autorise seulement à avancer que la cité subit, à plusieurs reprises, les assauts de la maladie (particulièrement la peste) et sembla vivre une fin de XVI^e siècle très perturbée en raison de la guerre. Si essor il y eut durant cette période, celui-ci fut donc assez contrarié et, finalement, interrompu par la situation de crise à la fin des années 1580. C'est l'arrivée à Guingamp, en 1757, de militaires atteints de cette maladie qui causa la propagation de cette dernière dans la cité.

¹⁶ C'est l'arrivée à Guingamp, en 1757, de militaires atteints de cette maladie qui causa la propagation de cette dernière dans la cité.

Dire que les années 1700 furent douloureuses pour la population guingampaise est donc une évidence ; de la même façon que leur responsabilité dans le déclin démographique de la cité ne fait aucun doute, car en accablant autant les habitants - et particulièrement les plus jeunes - de maux aussi terribles que l'épidémie et la disette (presque chroniques), elles ont sérieusement compromis le renouvellement des générations.

Finalement, force est de constater que la relative stabilité du chiffre de population à Guingamp durant tout l'Ancien Régime n'est qu'apparente. Elle masque une réalité (ou évolution) démographique tourmentée, faite de hauts et de bas¹⁷. En effet, si l'on observe bien un accroissement sensible, mais réel jusqu'aux alentours de 1670, la tendance s'inverse ensuite : le nombre des Guingampais décline un temps légèrement avant de connaître un nouvel essor, mais celui-ci d'une bien trop faible ampleur et trop vite stabilisé pour donner lieu à un retournement de situation avant le début de la Révolution. Pour autant, n'allons pas croire que l'importante mortalité infantile et juvénile explique seule le manque de dynamisme démographique guingampais aux Temps Modernes. L'âge au mariage visiblement assez tardif des hommes (vers 30 ans) et des femmes (aux alentours de 28 ans) - bien que l'imprécision, quand ce n'est pas le silence total des sources à ce sujet, nous oblige à rester prudents - n'a assurément pas joué en faveur d'une fécondité élevée ni a fortiori d'une augmentation significative de la population ; non plus que le défaut d'air pur (plutôt rare en milieu urbain) et le manque d'hygiène général qui concouraient au développement et à la propagation rapides de la maladie et de la contagion.

La mise en cause des Guingampais dans la stagnation de leur cité ne se situe cependant pas seulement sur le terrain démographique. Elle se pose également sur le plan social, en ce sens que les habitants ne constituaient pas une base sociale suffisamment large et solide pour assurer le développement réel de leur ville. Il n'est que d'analyser les composantes même de la société guingampaise. En effet, qu'observons-nous ?

Premièrement, que le clergé, tant régulier que séculier, apparaît extrêmement nombreux pour une aussi petite ville : pas moins de huit communautés religieuses - Augustins, Cordeliers, Dominicains, Capucins, Carmélites, Ursulines, Hospitalières et Dames de la Charité du Refuge¹⁸ - étaient présentes sur le territoire de la cité sous l'Ancien Régime¹⁹ ; tandis que le clergé séculier faisait tout aussi bonne figure : il compta jusqu'à une vingtaine de membres au XVIII^e siècle. Il est vrai que Guingamp était alors divisée en quatre paroisses : Notre-Dame (la principale), Sainte-Croix, La Trinité et Saint-Sauveur. D'une manière générale, ces hommes et ces femmes - pour la plupart issus de familles aisées, nobles ou bourgeoises - entretenaient les uns avec les autres d'assez bonnes relations. De même avec les fidèles et, particulièrement, avec les plus riches d'entre eux ; en témoignent, par exemple, les nombreuses donations et fondations de ces derniers à leur profit. Ceci dit et quand bien même, à sa façon, la population ecclésiastique contribuait à l'activité de la cité (appel à des artisans et domestiques, prédication de Carême attirant les foules...), force est de reconnaître que l'argent et les richesses qu'elle attirait ainsi à elle auraient pu être tout autrement investis, pour le plus grand bien de l'économie guingampaise.

La deuxième remarque concerne pour sa part la noblesse. Outre sa faible représentation à Guingamp - guère plus d'une quarantaine de familles, vivant de préférence à la campagne dans leurs manoirs et châteaux, à proximité de la ville plutôt qu'en milieu urbain - et une majorité de ses membres relevant de la moyenne et petite noblesse, elle ne semble pas s'être beaucoup engagée dans les activités de la cité, alors qu'elle participait pleinement à la vie sociale guingampaise : si jusque 1650 environ, des nobles guingampais n'hésitèrent pas à exercer des offices de justice attachés à la sénéchaussée et cour ducale avant de s'orienter vers des charges jugées alors plus prestigieuses (des offices du Parlement de Rennes, de la Chambre des Comptes de Nantes ou des offices militaires), en revanche les documents restent très discrets sur leur éventuelle pratique du commerce. Hormis le cas de René DU LISCOET, seigneur du Bois de la Roche, dont l'important trafic de toiles, laines, blés et bois au début du XVII^e siècle nous est révélé par une enquête de «*bourse commune*» (datée de septembre 1657), il nous est très difficile d'affirmer que tel aristocrate a exercé une quelconque activité marchande ; les membres de la noblesse prenaient généralement soin de «*maquiller*» leur activité dérogeante ou à tout le moins de ne pas en faire étalage. Quant à la clientèle que cette noblesse représentait pour l'économie locale, on ne peut pas vraiment dire qu'elle était de première importance : à l'exception des biens ou produits de consommation courante achetés sur place, les aristocrates guingampais effectuaient presque tous leurs autres achats dans les grandes villes de la province (Rennes, Nantes...), voire à Paris. Après tout ce que nous en avons dit, la noblesse de Guingamp ne pouvait donc pas peser bien lourd sur le développement économique de la cité.

Reste le tiers état, troisième et dernier ordre de la société d'Ancien Régime, mais numériquement le plus imposant. A son propos, trois éléments majeurs sont à retenir.

D'abord, il est indiscutablement dominé par la bourgeoisie, très présente dans l'enceinte de la ville, mais au sein de laquelle les grands détenteurs de capitaux (des marchands et/ou banquiers essentiellement) se comptent sur les doigts - citons au XVII^e siècle les LE BRUN, BODIN, ALLAIN et BOBONY, puis au XVIII^e siècle les ONFRAY, GUYOMAR et LE DOUAREN. Grands usuriers, leur préoccupation majeure est l'accroissement de leur patrimoine (foncier et terrien) - et, par extension, de leurs revenus - qui leur garantira un genre de vie comparable à celui de la noblesse (l'exemple à imiter) et leur permettra même de s'allier à certains de ses représentants.

¹⁷ Les rares données chiffrées (des estimations plutôt) à notre connaissance en témoignent : de 3.000 à 4.000 habitants à la fin du XV^e-début XVI^e siècle, on évalue la population guingampaise à 4.000 âmes en 1667, puis à moins de 3.000 en 1696, pour finalement la situer entre 3.500 et 4.500 à la fin du XVIII^e siècle.

¹⁸ Neuf si l'on compte les trois sœurs grises établies à Guingamp en 1775 pour servir les pauvres malades de la ville et faubourgs. Et encore, les Guingampais refusèrent-ils la venue de Bénédictines en 1638 et de Pères Recollets en 1643 !

¹⁹ Seuls les Augustins disparurent. Installés dès le XII^e siècle, les chanoines réguliers quittèrent leur monastère de Sainte-Croix au début du XVII^e siècle (sans doute vers 1635-1636) pour laisser place à six prêtres séculiers chargés de desservir la paroisse.

A côté de cette bourgeoisie, une foule de petites gens exerçait des métiers souvent peu valorisants, pénibles et peu rémunérateurs, mais nécessaires à la vie de la cité et de ses habitants : ainsi ceux touchant à l'alimentation, au cuir, au textile, au bâtiment et aux services. Petits commerçants, boutiquiers, maîtres-artisans, ouvriers, compagnons et domestiques étaient donc plus nombreux, vivant pour la plupart très modestement.

A tel point d'ailleurs que beaucoup, au XVIII^e siècle, maladies et cherté des denrées aidant, iront grossir les rangs des miséreux de la cité, de plus en plus nombreux depuis le dernier quart du XVII^e siècle²⁰ Parmi les signes qui ne trompent pas : l'établissement d'un hôpital général à Guingamp en 1678, la multiplication des abandons et expositions d'enfants sur le territoire de la ville, le receveur de la capitation rencontrant maintes difficultés dans la perception de l'impôt ou encore l'accroissement des dépenses de la Communauté de ville au profit des citoyens les plus défavorisés. Ce climat de pauvreté persistante perdurera au moins jusqu'en 1789, allant jusqu'à compromettre sérieusement le fonctionnement du bureau de charité établi à Guingamp en 1786 dans le but de «*subvenir aux pressants besoins des pauvres de cette ville et d'en banir la mendicité*»²¹.

On constate, par conséquent, qu'au sein de ce tiers état majoritairement (les 4/5^e) laborieux et besogneux, seuls les bourgeois - et encore les plus riches d'entre eux, qui ne représentaient qu'une poignée de famille - étaient réellement susceptibles (ou capables) d'influer sur le cours de l'économie guingampaise. Mais encore fallait-il qu'ils en eussent la volonté !

La conclusion s'impose elle-même. Entre un clergé qui sollicitait et obtenait de nombreuses et importantes faveurs des fidèles (ces derniers très soucieux de leur salut), une noblesse dont le genre et le style de vie la conduisaient à beaucoup dépenser, mais plus souvent ailleurs qu'à Guingamp et un tiers état essentiellement composé de gagne-petit, dont le seul souci était de survivre, la cité ne disposait de toute évidence pas d'une assise sociale à même d'assurer son développement : les investisseurs et plus encore les capitaux investis dans l'activité économique étaient insuffisants.

Ainsi, la responsabilité des Guingampais dans le non-essor de leur cité sous l'Ancien Régime apparaît-elle clairement établie : ils se révélèrent incapables non seulement de garantir le renouvellement des générations, mais encore de soutenir et dynamiser l'activité. Même les marchands bourgeois aisés, pourtant idéalement placés pour faire évoluer l'économie, ont failli à ce niveau, préférant investir dans les biens terriens et fonciers et dans les offices. Il suffit de s'intéresser d'un peu près à la famille LE BRUN qui, au XVII^e siècle, grâce à de judicieux mariages avec des membres de la noblesse bretonne et à l'achat d'offices prestigieux, réalisa son rêve d'ascension sociale en intégrant à son tour le second ordre du royaume.

Elle est, en effet, l'exemple type à Guingamp de cette bourgeoisie marchande dont toute l'action était guidée par le seul désir d'approcher au plus près de la noblesse.

A l'origine de cette élévation sociale, un homme - Jacques LE BRUN, sieur de Kerprat - dont tout concourait finalement à lui garantir un avenir prometteur.

Et d'abord son milieu familial. Baptisé le 23 novembre 1612 à Notre-Dame de Guingamp, il était fils d'Elie LE BRUN et de Mathurine DE LA GREVE, membres de la bourgeoisie marchande aisée de la cité, pratiquant le commerce du vin, alors très lucratif. De ce fait, son père exerça de grandes responsabilités au sein de la Communauté de ville, comme celle de maire en 1616-1617. Connaissant la forte tendance à l'endogamie sociale et géographique des habitants de l'époque, ce fut tout logiquement qu'en avril 1642 Jacques prit Béatrice COUPPE pour épouse : elle était fille de marchands à l'aisance financière avérée et issue d'une famille dont quelques représentants occupèrent des charges importantes à la tête de l'administration municipale ou au sein du clergé local, par exemple.

Ensuite, gageons que les honneurs échus à Jacques LE BRUN au sein de la Communauté de ville servirent tout autant ses intérêts. L'exercice de charges éminentes - le sieur de Kerprat fut successivement maire en 1644-1645, administrateur de l'hôtel-Dieu en 1647-1649 et administrateur de l'église Notre-Dame de Guingamp de 1653 à 1663 - et par là significatives de toute l'estime que ses concitoyens lui portaient²², faisait de lui un personnage de tout premier plan dans la cité. Ses différentes fonctions le conduirent aussi à entretenir des liens avec d'autres gens importants en ville, parmi lesquels des aristocrates titulaires d'offices ducaux...

Enfin, ne doutons pas que la fortune paternelle héritée, puis assez vite accrue par la continuation d'un commerce du vin toujours florissant et par des investissements de (très) bon rapport dans la pierre et dans la terre²³, à la ville comme à la campagne - notamment l'achat de plusieurs manoirs et lieux nobles, dont les

²⁰ Au XVIII^e siècle, ils représentent environ entre 10 et 15 % de la population à Guingamp.

²¹ Arch. Mun. Guingamp, BB15.

²² Car ces charges étaient loin d'être faciles à assumer et parce que celui qui en était investi devait aussi faire preuve d'une gestion rigoureuse (il rendait des comptes). N'importe qui ne pouvait donc y accéder.

²³ Citons cette observation du notaire guingampais Pierre HAMON consignée dans son journal : relatant le décès de Jacques LE BRUN, il précise que celui-ci est mort le 9 décembre 1685 riche de 40.000 livres de rentes «et n'avoit que 1500 livres de rante quand il commença» (Arch. Dép. Côtes-d'Armor, 2E 337)

retombées étaient à la fois d'ordre économique et social - offrait des perspectives pour le moins intéressantes, particulièrement pour l'établissement des enfants.

Ainsi, avec autant d'atouts en main, Jacques LE BRUN pouvait légitimement ambitionner ce qu'il y avait de mieux pour lui et les siens, en l'occurrence le statut noble. C'est en 1676, avec l'achat d'un office de conseiller secrétaire du roi à la Chancellerie près le Parlement de Bretagne, qu'il scella l'entrée de sa famille dans le second ordre ; en effet, de tous les privilèges attachés à cette charge, l'accès immédiat à la noblesse - entraînant du même coup l'anoblissement de la descendance et l'acquisition du titre d'écuyer - n'en était pas le moindre²⁴.

Ceci dit, le sieur de Kerprat avait déjà trahi ses rêves d'ascension sociale à l'occasion de l'établissement de ses enfants quelques années auparavant.

Avant même de revendiquer haut et fort l'appellation à laquelle lui donnait droit l'exercice de sa nouvelle charge, Jacques LE BRUN était déjà intimement lié avec des membres de la vieille aristocratie bretonne. En 1666, sa fille aînée, Marie, avait épousé le chevalier seigneur vicomte de Lisle, messire Louis Antoine DE BREHANT, dont le père, Jean DE BREHANT, fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et la mère, Claude DE BREHANT, dame d'honneur de la Reine. L'année suivante, son autre fille, prénommée Anne, concluait une tout aussi belle alliance en se mariant au chevalier seigneur de Lannuic, Marc Antoine DE LA BOESSIERE, dont le père, Marc Antoine, seigneur de Lopriac, avait exercé la charge de sénéchal de Guingamp de 1639 jusqu'à sa mort en 1648. Notons qu'en 1675, le seigneur de Lannuic devint conseiller du roi originaire au Parlement de Bretagne²⁵. Quant au fils aîné, Bertrand, après que son père l'eut fait sénéchal et gouverneur de la ville de Guingamp en 1668-1669 - il lui en coûta environ 43.000 livres²⁶ - il épousa en 1674-1675²⁷ demoiselle Renée Thérèse DU GARSPERN. Cette dernière était l'aînée des enfants de défunts messire Guillaume DU GARSPERN - sénéchal de Guingamp de 1648 à son décès en 1663 - et Marguerite LE CHAUSSEC, seigneur et dame du Lojou. En revanche, Jacques LE BRUN était déjà écuyer lorsqu'en 1680 son dernier, Hiérosme, seigneur de Trohadiou, fut institué dans la charge de conseiller du roi maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Bretagne établie à Nantes²⁸. Installé dans cette ville, le seigneur de Trohadiou s'y maria, en 1684, avec Madeleine DE NORT, issue d'une famille de la bourgeoisie marchande et dont plusieurs parents avaient exercé ou exerçaient des charges au sein de la municipalité nantaise et à la Chambre des Comptes.

De toute évidence, l'établissement de Marie, Anne et Bertrand traduisait déjà le profond désir de Jacques LE BRUN d'approcher au plus près le second ordre ; et ne doutons pas qu'il fut aussi pour lui l'occasion de préparer son entrée dans la noblesse.

En effet, de par les retombées économiques et sociales de ces unions, la famille du sieur de Kerprat gagnait en prestige et renom. Car les aristocrates auxquels s'alliait Jacques LE BRUN étaient de grands et riches propriétaires, à la tête de plusieurs domaines d'excellent rapport : ainsi de la terre du Lojou, dont les appartenances et dépendances se situaient essentiellement à Bourbriac, Coadout et Saint-Adrien et que Renée Thérèse DU GARSPERN apporta en dot à Bertrand LE BRUN. Pas étonnant alors que celui-ci ait pu, en 1689, acheter la seigneurie du Roudourou, d'une valeur de 33.000 livres. A côté de cela, la plus-value sociale était réelle pour Jacques LE BRUN et les siens. Outre que les manoirs nobles campagnards (de Lisle, de Keranno, du Lojou...) avaient belle et fière allure, se distinguant notamment par des éléments spécifiques de prestige tels la «rabine», l'allée bordée d'arbres, la tourelle, les bois de haute futaie et de décoration, la cour entourée de murailles, le portail, le vivier, la chapelle (oratoire privé)... et donnaient droit d'entrée à des prééminences d'église, certaines terres comme celle du Lojou, par exemple, conféraient à son propriétaire le pouvoir d'exercer haute, moyenne et basse justice²⁹. Sans compter que ces unions matrimoniales avec des nobles de race conduisaient à nouer des relations d'amitié et/ou d'affaires avec des personnes éminentes haut placées dans l'échelle sociale et souvent très influentes ; le seul choix des compères et commères en vue du baptême d'un enfant en témoigne. Assurément, les liens de parenté de la famille LE BRUN avec des membres de la vieille noblesse bretonne ne pouvaient qu'accroître et renforcer sa position sociale.

Ayant ainsi d'abord uni par le mariage ses enfants à des nobles d'ancienne extraction et ensuite fait accéder sa famille au statut noble, Jacques LE BRUN put s'éteindre en 1685, fort satisfait de l'œuvre accomplie ; désormais, sa descendance faisait partie intégrante du second ordre. Dès lors, celle-ci n'eut d'autre préoccupation que de consolider son rang, essentiellement au moyen de mariages tout aussi

²⁴ Ce qui explique que pareil office ait été autant convoité par la riche bourgeoisie marchande en mal de reconnaissance sociale (et ambitieuse).

²⁵ Marc Antoine DE LA BOESSIERE acheta cet office le 30 octobre 1674 à messire Jean Baptiste DE CORNULIER, chevalier seigneur de la Pérochère, pour la somme de 100.000 livres.

²⁶ 37.000 livres pour l'office de sénéchal et 6.000 livres pour la charge de gouverneur, alors seulement honorifique.

²⁷ Deux documents nous permettent de situer la célébration du mariage entre le 20 juillet 1674 et le 7 décembre 1675.

²⁸ L'office lui coûta 49.000 livres (et 20 louis d'or «pour épingles»).

²⁹ On comprend mieux pourquoi, une fois marié, Bernard LE BRUN ait tenu à ce qu'on le salue du titre de «Monsieur du Lojou».

mûrement pensés que ceux évoqués à l'instant. Et, à ce propos, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne fit pas dans la demi-mesure. Que l'on en juge.

Des onze enfants baptisés par le couple Bertrand LE BRUN - Renée Thérèse DU GARSPERN, entre 1675 et 1690, seuls quatre atteignirent l'âge au mariage. Parmi eux, l'aîné Jacques et Marthe Renée - les deux autres étant Louis et Bertrand Pierre Joseph - s'allièrent à des aristocrates. Le premier épousa, en décembre 1700, à Notre-Dame de Guingamp, demoiselle Jacqueline Françoise DU LISCOET, dame de Coatmen, fille des défunts seigneurs Yves DU LISCOET et Marie ALLAIN. Outre son appartenance à une très vieille et grande famille noble de la région guingampaise, la jeune femme était propriétaire du domaine de Coatmen, à Bourbriac, dont on imagine aisément tous les avantages économiques et sociaux qu'il procurait. Ce n'est donc pas sans quelque fierté (au demeurant bien légitime) qu'en 1703 le seigneur du Lojou désignera pour parrain de son premier fils messire Charles DU LISCOET, grand bailli pour le Roi dans le pays du Maine (et oncle de Jacqueline Françoise). Quant à Marthe Renée, elle se maria en août 1705 avec messire Joseph Gabriel Martin DU LEON, chevalier seigneur du même nom, paroissien de la Rive à Tréguier. Les LE BRUN élargissaient encore un peu plus leur réseau de relations sociales, pourtant déjà impressionnant...

Riche officier noble ³⁰ - il est devenu lieutenant des Maréchaux de France en 1703-1704 ³¹ - allié à de grandes familles de l'aristocratie bretonne et côtoyant de nombreuses autres, Jacques LE BRUN DU LOJOU put, dès lors, envisager pour sa progéniture des mariages des plus assortis et flatteurs. C'est ainsi qu'en février 1725, il « donna » sa fille Marquise Renée Charlotte à messire Vincent DE KERLEAU, chevalier seigneur de L'isle, domicilié dans la trêve de Moustéru. La cérémonie du mariage fut célébrée (avec la permission de l'évêque de Tréguier) dans la chapelle du Roudourou devant un parterre de grands nobles des environs tels les D'ACIGNE, DU PLESSIX, DU BAHUNO DE BERRIEN, DE TAVIGNON, DE COETTRIEU et DE LA BOESSIERE. Seize ans plus tard, c'était au tour de la famille DE KEROIGNANT de s'allier aux LE BRUN : le 30 décembre 1741, Charles Marie Joseph, fils aîné des seigneur et dame du Lojou, épousait à Bringolo Anne Marie Louise DE KEROIGNANT, fille unique des défunts messire Gilles DE KEROIGNANT et Marie Rosé BINET, seigneur et dame de Saint-Gilles ³². Pour les LE BRUN, les avantages - d'ordre social, certainement plus qu'économique ³³ - de cette union étaient grands : les DE KEROIGNANT étaient nobles d'ancienne extraction depuis au moins la seconde moitié du XV^e siècle et, grâce à eux, ils allaient se rapprocher d'autres grandes familles aristocratiques de la province ; le jeu des alliances allait les mener à côtoyer les DU BREIL DE RAYS, les FLEURIOT et conforter leurs liens d'amitié avec les THEPAUT.

De par tous ces mariages, les LE BRUN favorisaient indéniablement leur enracinement dans l'aristocratie en même temps qu'ils réussissaient à se faire accepter comme nobles par des hommes et des femmes issus de familles qui l'étaient, quant à elles, depuis plusieurs siècles déjà.

Pourtant, en dépit de ces alliances vouées tout autant à servir le prestige de la famille qu'à assurer son intégration dans le second ordre, les LE BRUN disparurent assez vite de l'aristocratie, faute de représentants. Deux raisons majeures peuvent être avancées : une descendance mal assurée et la primauté accordée à la terre.

S'agissant du premier point, on observe, en effet, que non seulement du début du XVII^e au milieu du XVIII^e siècle les LE BRUN (Bertrand excepté) furent de moins en moins prolifiques - l'âge au mariage souvent tardif des époux et notamment de la femme au XVIII^e siècle, n'y est pas étranger - mais encore que parmi les enfants mis au monde et baptisés beaucoup décédèrent prématurément (généralement en bas âge). Tant et si bien que lorsque le seigneur du Lojou Charles Marie Joseph trépassa en 1786, la famille ne comptait plus aucun représentant mâle. Seules deux sœurs célibataires - Charlotte et Marguerite - portaient le nom des LE BRUN, mais elles disparurent successivement en 1797 et 1798, respectivement âgées de 82 et 93 ans. Il ne paraît, cependant, pas exclu que les modalités du partage noble, en favorisant l'aîné au détriment du ou des cadets, aient leur part de responsabilité dans l'insuffisante fécondité des LE BRUN au XVIII^e siècle, et partant, dans leur extinction. Car nous remarquons bien une corrélation entre des cadets moins avantageusement « lotis » que leur aîné et un établissement qui ne l'est pas moins. A titre d'exemple, citons Louis, seigneur du Roudourou, qui, en janvier 1730, épousa Michelle Servane GAST, une riche roturière de Saint-Malo, tandis que son frère Bertrand Pierre Joseph, seigneur de Largoat, demeura célibataire. Il est vrai que si le partage des biens de leurs parents et grand-mère paternelle avait procuré à leur aîné Jacques,

³⁰ Rappelons qu'en tant qu'héritier principal noble, Jacques a eu droit aux deux tiers des biens nobles de la succession de ses père et mère (respectivement décédés les 18 octobre 1691 et 17 mai 1699), soit un montant de 3593L5s8d de rentes par an (les biens roturiers qui lui échurent représentant, pour leur part, une rente annuelle de 993L3s2d). Sans compter les préciputs, en l'occurrence, ici, le manoir du Roudourou (rapportant 1.500 à 1.600 livres de rentes par an) et le manoir du Lojou.

³¹ L'achat de cet office se situe entre le 17 juin 1703 et le 4 juillet 1704.

³² Respectivement décédés les 28 mars 1734 et 19 avril 1713.

³³ Gilles DE KEROIGNANT n'était que le troisième fils du seigneur de Trésel, Pierre DE KEROIGNANT : il venait après Joseph et Charles. Sa part d'héritage ne fut donc pas la plus importante.

seigneur de Lojou, des moyens d'existence le rangeant parmi les riches aristocrates (et forcément beaux partis), il ne les avait fait figurer pour leur part qu'au nombre des petits nobles (néanmoins aisés). Cette moindre aisance financière a pu paraître trop juste pour satisfaire aux besoins d'une famille noble digne de ce nom, expliquant ainsi l'âge tardif au mariage de Louis LE BRUN - de la même façon qu'elle justifie l'établissement tardif (à 38 ans) de Charles Marie Joseph, en 1741³⁴.

L'insuffisant renouvellement des générations n'est toutefois pas seul en cause dans l'extinction des LE BRUN. La primauté accordée à la terre par cette famille eut des conséquences non moins fâcheuses. En se détournant de l'activité marchande telle qu'ils l'avaient pratiquée au XVII^e siècle (jusqu'en 1676) pour mener le genre de vie dispendieux caractéristique de la noblesse à laquelle ils venaient d'accéder, les LE BRUN se privaient d'une source de profits (ou de revenus) appréciables qui auraient pu, notamment, permettre à des garçons comme Louis et Charles Marie Joseph de se marier beaucoup plus tôt (et de procréer davantage). Non pas que la famille coupa complètement les ponts avec l'activité économique : comme tous les grands propriétaires terriens de leur (nouvel) ordre, les LE BRUN vivaient de leur production agricole et n'hésitaient nullement à vendre les excédents ; de plus, en 1730, Louis, seigneur du Roudourou, épousa la fille de riches négociants malouins. Les LE BRUN conservaient donc des liens avec le milieu marchand et continuaient de jouer un rôle dans l'économie locale. Néanmoins, celui-ci n'était plus de tout premier plan. Mais, à la vérité, pourquoi en aurait-il été autrement ? Fraîchement anoblis, les LE BRUN appréciaient certainement de goûter à tous les privilèges que leur offrait leur nouveau statut, particulièrement en des temps où le poids de la fiscalité royale directe était lourd et pesait fortement sur les roturiers. La noblesse présentait assurément trop d'avantages à leurs yeux pour s'en défaire déjà si vite, même provisoirement (par le moyen de la dérogeance). Au contraire, ce qui leur importait c'était bien de parfaire leur intégration dans le second ordre - que l'exercice d'une activité « ignoble » aurait à coup sûr compromis - offrant ainsi l'image d'une famille en quête de légitimité. Dès lors, ils adoptèrent le style de vie conforme à leur statut, préférant la vie retirée à la campagne au séjour en ville. Ce mode de vie était, certes, coûteux, ne serait-ce déjà parce qu'il nécessitait l'emploi et l'entretien de plusieurs domestiques ou serviteurs et parce qu'il obligeait l'aristocratie à veiller au bon état de son manoir (ou château), son principal lieu de domicile. Mais, de toute évidence, les LE BRUN avaient les moyens de l'assumer : en témoignent des inventaires faisant état de vêtements, mobilier, lingerie et vaisselle de luxe incontestable, et le riche aspect (tant extérieur qu'intérieur) de leur demeures campagnardes. Apparemment, ils ne connaissaient pas les soucis d'argent auxquels devaient faire face nombre de nobles au XVIII^e siècle pour avoir trop emprunté. Il n'est toutefois pas dit que dans d'autres circonstances - c'est-à-dire dans le cas où leur progéniture serait parvenue à l'âge au mariage - les LE BRUN n'auraient pas été contraints de déboursier davantage et plus longtemps qu'ils ne furent finalement conduits à le faire...

Ce n'est donc pas tant son genre de vie noble, tourné quasi exclusivement vers la terre, que l'insuffisante fécondité des chefs de famille et la forte mortalité (surtout infantile) qui ont « perdu » les LE BRUN. Car c'est bien faute d'héritiers mâles susceptibles d'assurer la descendance que cette famille disparut de l'horizon guingampais à la fin des années 1790. Ainsi, alors que le sieur de Kerprat Jacques LE BRUN avait eu besoin d'une trentaine d'années pour préparer et concrétiser l'entrée des siens dans la noblesse, il aura suffi d'un siècle pour les en faire disparaître.

Quand bien même à Guingamp, au XVII^e siècle, le sieur de Kerprat Jacques LE BRUN semble avoir été le seul marchand de la cité à s'être personnellement hissé au rang de noble, grâce à l'achat d'un office de conseiller secrétaire du roi - poussé peut-être en cela par le désir d'imiter ses « parents » nantais et ainsi de ne pas être en reste - il est malgré tout l'exemple type du riche marchand bourgeois guingampais pour qui la réussite (sociale) passait finalement par la possession de la terre et l'exercice d'un office. Ceux-ci lui apportant revenus et respectabilité, il pouvait alors se rapprocher de la noblesse (tant par le genre de vie que par des alliances matrimoniales) qui à ses yeux avait valeur de modèle. Comment, dans de telles dispositions d'esprit, les détenteurs de capitaux pouvaient-ils se montrer entreprenants et travailler au développement de l'activité économique de leur cité ?

Au terme de notre étude, il apparaît clairement que si, à une certaine époque (au XV^e siècle et peut-être encore au XVI^e siècle), Guingamp et ses habitants ont pu se targuer de jouer un rôle d'importance dans quelque domaine (en particulier, militaire) au sein de la Bretagne, cela n'a plus lieu d'être dès le début du XVIII^e siècle. Si la cité conserve un rayonnement économique, celui-ci se limite principalement à l'arrière-pays immédiat, ce qui n'exclut pas des relations extra-provinciales. Sous l'Ancien Régime, Guingamp n'est rien d'autre qu'une (petite) ville-marché, à la limite du gros bourg et dont la stagnation du nombre d'habitants traduit le manque de dynamisme. Puisque ni la situation géographique, ni les principaux secteurs d'activité, ni l'environnement politique de la cité - dans leur ensemble plutôt satisfaisants et, par là, garants de son

³⁴ A la suite de son mariage avec Anne Marie Louise DE KEROIGNANT, il est seulement capité entre 12 et 15 livres, alors qu'après le décès de sa mère, il est taxé environ 45 livres ; son père disparaissant à son tour, Charles Marie Joseph paiera désormais entre 90 et 160 livres de capitation.

développement - ni même les maladies et crises de subsistances, qui touchaient tout autant les autres Bretons, ne suffisent à expliquer pareil vivotement, c'est donc que la responsabilité des Guingampais est directement engagée. Et, en effet, les sources consultées témoignent de leur tendance à se marier sur le tard, aux abords de la trentaine, ce qui influa négativement sur la fécondité ; tandis que, de leur côté, les élites manquèrent singulièrement d'esprit d'initiative, restant obstinément tournées vers la terre sur laquelle reposait toute l'économie bretonne, alors que l'exploitation du Nouveau Monde, par exemple, offrait des possibilités d'enrichissement pour qui voulait bien risquer d'y participer. Mais il est vrai qu'à Guingamp les familles réellement capables de s'investir dans le commerce à grande échelle se comptaient sur les doigts et que le signe de la réussite était la terre et l'office... Dès lors, la cité est restée à l'écart des grands courants commerciaux et, plus largement, du capitalisme, se contentant de remplir son rôle de centre d'approvisionnement (et de redistribution) pour la campagne alentour. La Révolution ne changera rien ; pire, encore, elle achèvera littéralement l'industrie textile guingampaise, déjà moribonde, et désignera Saint-Brieuc comme chef-lieu du département des Côtes-du-Nord, assurant ainsi son plein essor au détriment des autres centres urbains tels Guingamp.

Annaig SOULABAILLE,

LE TRIEUX dans la ville

L'aménagement des rives du Trieux est déjà une idée ancienne. Depuis déjà un siècle, les guides touristiques évoquent Guingamp et ses monuments et célèbrent les charmes de la pittoresque vallée du Trieux, tant en amont qu'en aval de la cité, mais guère dans la ville elle-même.

Le projet est conçu en 1977. Dans un bulletin municipal de 1980, il commence à se préciser avec l'idée d'une «coulée verte» le long du Trieux sous la forme d'un circuit-promenade auquel on pourrait accéder par plusieurs entrées. Déjà à cette date, l'achat de quelques terrains par la municipalité pose quelques jalons : par exemple, la prairie dite de «Traouzac'h», qui joue un rôle important dans la résorption des crues, pourrait *«le terrain étant remodelé et planté, être utilisé comme terrain de jeux pour les enfants»*.

Les terrains en contrebas du château, au Petit-Trottrieux, sont en cours d'acquisition, ils permettent le transfert de l'école du Château et on prévoit *«la création d'un espace de détente planté qui irait de la rue du Grand Trottrieux jusqu'au Trieux»*.

La démolition des anciennes usines Tanvez, en 1991, et de l'abattoir dégage un nouvel espace en aval de Saint-Sauveur et on parle d'y réserver un sentier piétonnier en bordure du Trieux, sans préjudice d'autres utilisations du reste des terrains (lotissement ?, zone artisanale ?...).

Ainsi, peu à peu, l'idée fait son chemin et aboutit, en 1994-95, à un projet structuré reliant Pont-Ezer au viaduc de Sainte-Croix : quelques terrains sont encore en attente d'acquisition ou d'expropriation...

Actuellement, il y a un début de réalisation... et deux passerelles posées.

La promenade

Longeant directement le Trieux sur la majeure partie de son tracé, elle sera très agréable, à l'écart de la circulation automobile et il faut l'espérer des V.T.T. et autres deux-roues. Installée à partir de Pont-Ezer, d'abord sur la rive gauche, elle passera, grâce à une passerelle, sur la rive droite.

De là ou bien on gagne Traouzac'h, le pont Saint-Michel, ou bien, empruntant une autre passerelle, on gagne Saint-Sébastien et on retrouve le Trieux au Trottrieux. De là, toujours sur la rive droite, le cheminement piétonnier se poursuivra jusqu'à l'entrée de Sainte-Croix.

Le trieux dans la ville

Ce parcours permettra aussi une remontée dans le temps, une plongée dans le passé de Guingamp, passé récent encore puisque moulins, tanneries et lavoirs n'ont cessé leur activité qu'il y a à peine un demi-siècle.

A Paris, la journée du Patrimoine 1997 était basée sur la Seine : née dans un petit îlot du temps des Parisii, la ville a débordé sur les berges, escaladé les collines, glissé vers l'amont pour recevoir les grains, les bois, les vins et vers l'aval pour s'ouvrir sur la mer et réuni ses deux rives par une multitude de ponts.

N'est-ce pas encore de la Seine que l'on admire le mieux Paris et les chefs-d'œuvre architecturaux qui se succèdent sur ses berges comme des perles sur le fil d'un collier ?

Ne prenons pas la grosse tête... Guingamp n'est pas Paris, mais le Trieux est notre Seine, un fleuve à notre échelle.

C'est un îlot au fond d'une petite cuvette dégagée par les méandres du Trieux, dans la vieille pénéplaine armoricaine qui a fixé les gués, puis les ponts permettant de franchir une vallée qui, en amont et en aval, était bordée de versants abrupts. Les deux ponts Saint-Michel furent les seuls ponts routiers à relier les deux rives jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Sans doute jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le Trieux est aussi une «frontière». Sur la rive droite, c'est Ploumagoar et Guingamp ; à gauche, c'est Plouisy et son quartier urbain, Saint-Michel : on n'était pas de la même paroisse, on n'avait pas le même seigneur... qui peut jurer que, malgré deux siècles d'unification administrative, il n'en reste pas quelque part quelque trace ?

Il y avait bien deux ponts et l'antagonisme était déjà là. Le premier pont, juste après la porte de Brest ou de Loc-Mikaël, fut longtemps, probablement jusqu'au XVII^e siècle, un pont-levis dont l'entretien était à la charge de la ville de Guingamp, mais l'autre dépendait des seigneurs de Saint-Michel. Si bien que l'un de ceux-ci, le marquis DE LA RIVIERE, y fit apposer des écussons portant ses armes et prétendit lever un péage pour financer les travaux d'entretien. Il fut condamné, en 1678, à retirer ses armoiries et à renoncer au péage. Mais les juges de Guingamp ne pouvaient exercer la police au-delà du premier pont.

Cependant, malgré querelles et chicanes, le Trieux était un lieu de vie et un trait d'union entre les habitants des deux rives, car nombre d'activités quotidiennes s'étaient fixées sur les berges.

Ajoutons que s'il n'y a que ces deux ponts ¹ il existait des «passages pour piétons». Au niveau des moulins installés au fil de l'eau de Sainte-Croix à Pont-Ezer, les déversoirs étaient surmontés de pierres plates qui permettaient le passage, sauf en période de hautes eaux : au moulin de la ville, ce passage était d'une centaine de pas. Parfois, existaient des passerelles, ainsi au moulin des Salles vers Rustang et au moulin de la Tourelle vers le Roudourou.

Il faut, par contre, attendre 1874 pour voir construire la passerelle de Saint-Sébastien. Depuis cinquante ans, les ponts routiers se sont multipliés : Saint-Sébastien, pont Kennedy, pont Mendès-France, rendus nécessaires par l'intensification de la circulation automobile, le souci de désengorger le centre-ville - avec, cependant, le risque d'en détourner la vie avec le passage.

Les moulins

A blés, à tan, à fouler ou à teiller le lin, ils jouent un rôle économique de premier plan ²: alimentation, tannerie, textiles.

Faut-il dire que tous les déchets de leur activité se retrouvaient dans la rivière ?

A la fin du XIX^e siècle, les minoteries ou les teillages de lin remplacèrent une partie des moulins : moulin de la ville, moulin de Traouzac'h, de Saint-Sauveur, Pont-Ezer...



¹ Pour trouver d'autres ponts routiers, il fallait aller à Sainte-Croix ou à Pont-Ezer. Eux aussi avaient profité pour s'implanter de la présence d'un petit îlot

² Pour les moulins, voir le bulletin n° 17 des «Amis du Pays de Guingamp».



Les tanneries

Grandes consommatrices d'eau, elles se succèdent de Trotrieux à Pont-Ezer et leurs eaux usées vont également directement au Trieux³



Sans doute tout cela était «biodégradable»... Et faut-il croire, dans le même ordre d'idées, le directeur de l'usine à gaz de Saint-Sébastien (créée en 1893) lorsqu'il affirme qu'il ne pollue pas puisque, s'il prend de l'eau dans le Trieux, «il n'y rejette rien» !

D'autres ateliers recherchaient aussi les rives et l'eau : menuisiers et tonneliers au Trotrieux, fondeurs et serruriers rue Saint-Yves et à Saint-Michel. L'eau de pluie et de lavage des rues entraînait tout vers le Trieux, le ruisseau des Lutins servait d'égout, parfois à ciel ouvert jusqu'au pied de la tour de Traouzac'h où il rejoint la rivière.

Il y a une teinturerie rue Saint-Yves qui s'installe par la suite à Saint-Sauveur.

L'abattoir est construit il y un siècle entre le moulin Saint-Sauveur et l'usine de la Tourelle...

³ Voir les bulletins n°s 18 et 19.

Ne noircissons pas à plaisir ce tableau qui se retrouvait dans toutes les traversées de villes. Cependant, il y avait des poissons et même les saumons remontaient vers l'amont...

Par précaution, un arrêté municipal d'avant 1914 «*interdit de se baigner dans le Trieux entre le moulin des Salles et le moulin de la liberté*»^m.

Et les lavoirs ?



Lavoirs et moulin à Traouzac'h.

Ce moulin, propriété du prieur de Saint-Sauveur, changea de nom à la Révolution et devint «moulin de la liberté».

Le lavage du linge était une exigence dans tous les foyers et une occupation quotidienne pour les femmes qui en faisaient leur métier. Métier difficile, les mains dans l'eau par tous les temps, les reins cassés par la station à genoux dans les «cassets» de bois, les bras rompus par l'usage énergique de la brosse et du battoir et par l'essorage énergique des lourds draps de toile...

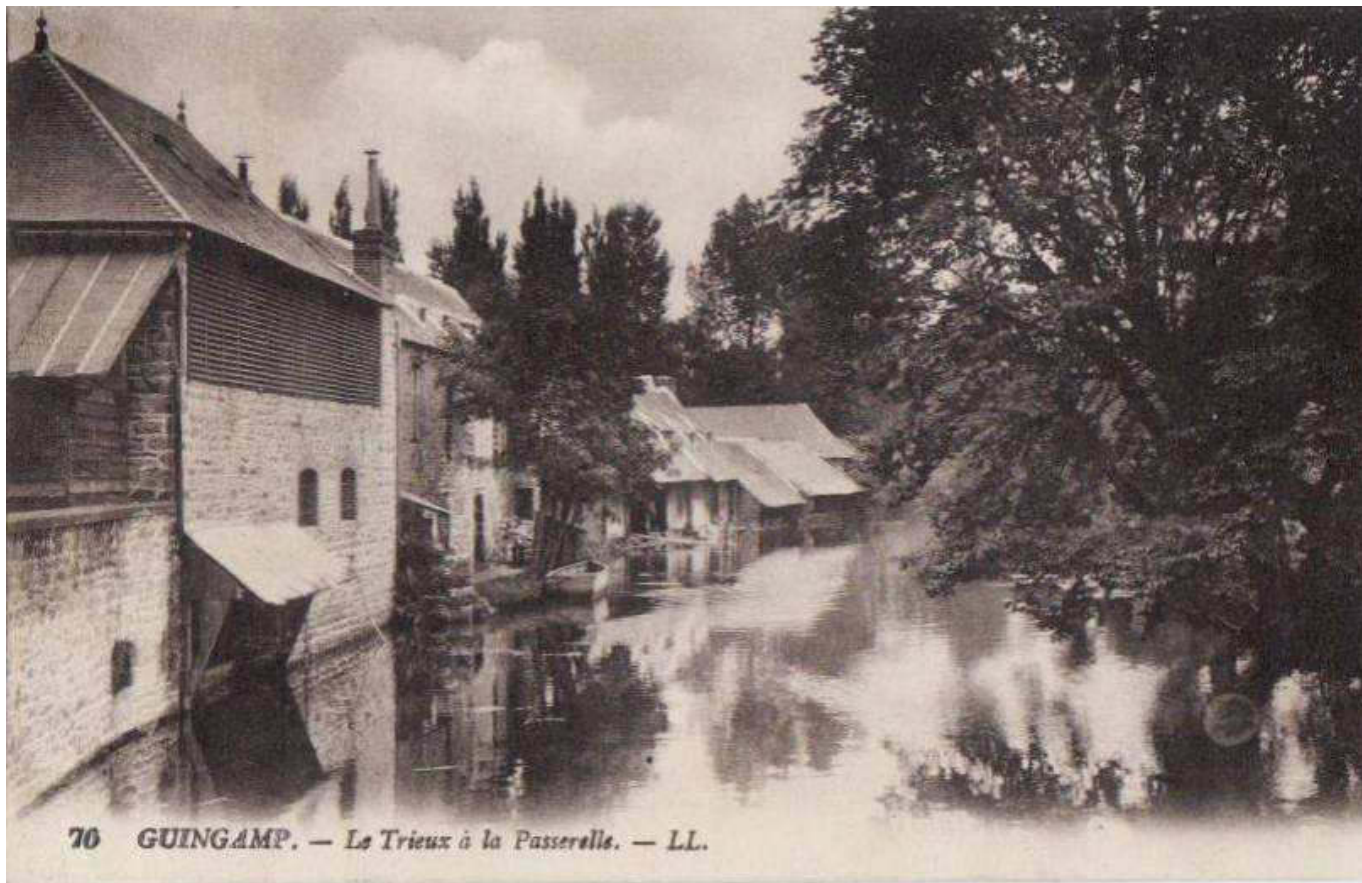
Dans la plupart des quartiers longeant le Trieux, de Sainte-Croix à Saint-Sauveur, chaque maison avait pratiquement son lavoir, soit attenant directement à la maison, soit au fond de la cour ou du jardin.

Parfois, il n'y a que deux ou trois niveaux de pierres plates, mais souvent ce sont de petits bâtiments en maçonnerie sur trois côtés, le quatrième s'ouvrant sur la rivière. De ce côté, la toiture, ardoises ou tuiles, est soutenue par de petits piliers carrés de bois reposant sur un socle de pierre.

Certains lavoirs sont privatifs, réservés aux occupants de la maison dont ils dépendent, propriétaires et locataires.



Dans certains points du cours du Trieux, les lavoirs sont juxtaposés en longues files : au Trotrieux, à Saint-Sébastien : ici, on lave le linge du centre-ville et, à proximité, s'élèvent des séchoirs dont les parois en lames de persienne laissent passer l'air et le vent. A Sainte-Croix, juste en amont du pont, et à Saint-Sébastien, près de la passerelle côté Saint-Michel, plusieurs marches de pierre servent aussi de lavoirs collectifs pour les femmes du quartier.



76 GUINGAMP. — *Le Trieux à la Passerelle.* — LL.



75 GUINGAMP. — *Lavoirs au Grand Trotrieux.* — LL.



Les cartes postales du début du siècle nous renseignent sur toutes ces activités.

En 1796, le recensement ne compte que 20 blanchisseuses ou lavandières, du moins qui en fassent profession, mais chaque femme de journalier, d'ouvrier, de petit artisan ou commerçant assure elle-même cette corvée familiale. Sur ces 20, 13 sont au Trotrieux, 3 rue Saint-Yves (du côté de la rivière), 2 à Saint-Michel. A Sainte-Croix, on n'en compte aucune ! Ici, certes, les femmes lavent le linge de la maisonnée, mais elles sont par profession fileuses, écardeuses ou tisserandes...

En 1851, les lavandières répertoriées comme telles sont une centaine. De toute façon, on peut considérer que tout le linge de Guingamp est lavé au Trieux. Comment s'étonner qu'en cas d'épidémie les quartiers riverains de la rivière soient les plus touchés ? Lors de l'épidémie de choléra, 60 % des victimes sont des blanchisseuses et des lingères de Sainte-Croix, Ruello, Trotrieux, Saint-Michel, Saint-Sauveur...

Les laveirs sont restés en service jusqu'après 1950. Rappelons que l'eau courante à domicile n'est installée qu'après 1930 et qu'il s'en fallut encore de vingt ou trente ans pour que tous les étages des maisons du centre-ville en soient pourvus. Jusqu'à la généralisation de l'emploi des machines à laver, le lavage, au moins des pièces lourdes et des draps, ne pouvait se faire qu'à la rivière.

Du trieux vers la ville

Les rives du Trieux ne sont pas lieu clos, elles ne l'ont jamais été puisque c'était un lieu de travail et de vie ; de nombreuses ruelles en permettaient l'accès, deux abreuvoirs y étaient aménagés : l'un près de la chaussée du moulin de la ville, l'autre à Saint-Michel.

Ce sera l'un des agréments de la future promenade : on pourra la prendre ou la quitter pour gagner le Roudourou ou Saint-Léonard, Saint-Michel ou Saint-Sauveur, le centre-ville, la rue Trotrieux et ses remparts, l'escalier Saint-Jacques vers le château et la basilique... On pourra repérer, au passage, l'emplacement des anciens moulins, voir de Saint-Sébastien la ville perchée sur son socle rocheux, l'étagement des toits et les tours de Notre-Dame. Savoir que l'on enjambe à Traouzac'h le débouché du ruisseau des Lutins et à Rustang le ruisseau de Kergé, «frontière» avec Ploumagoar jusqu'à la Révolution.

Se promener, flâner, rêver : il fera bon sur les bords du Trieux.



Peut-on espérer la restauration de quelques lavoirs encore repérables à Saint-Sauveur, Saint-Michel, Trotrieux ?



Cartes postales : collection de Jacques DUCHEMIN.

Bibliographie :

- Patrick HENRY : «L'urbanisme à Guingamp au XVIIIe siècle.»
- Gilbert LE ROUX : «Plouisy»



Témoignage

Jusqu'au milieu du XXe siècle, les marchés et les foires aux bestiaux ont eu, à Guingamp, une grande importance, attirant en foule vendeurs et acheteurs.



Sur le Vally ou le Champ-au-Roy, se négociaient bovins et chevaux, c'était l'affaire des hommes.



Sur le Petit Vally, les femmes avaient la haute main sur le marché aux cochons.



Le produit de ces ventes comme de celle du beurre, des œufs, des volailles au marché du samedi, place du Centre, constituait l'argent du ménage et servait à l'approvisionnement en épicerie, viande fraîche, sabots ou vêtements... Les discussions étaient longues et animées.



Et parfois difficiles... nombre d'acheteurs venaient du pays gallo, Saint-Brieuc, Quintin, Lamballe, voire de plus loin depuis le développement des chemins de fer. Or, nos paysannes, même si elles parlaient le français, préféraient «compter en breton» de peur de ne pas s'y retrouver. Il fallait donc un interprète. L'un d'eux, raconte une habitante du quartier, dont les parents tenaient le café du Petit Vally (aujourd'hui crêperie)», siégeait dans ce café. Il s'appelait Joseph VINCENT, dit «Zef», originaire de Bourbriac, dit aussi «Touche», surnom dérivé de «toucheur», celui qui en palpant le bétail était capable d'en estimer la valeur et le prix. Le marché conclu, Zef, dont il semble que c'était la seule activité, recevait pour ses bons offices une honnête rétribution.

(Recueilli et transmis par Maître André PERIER)